Bureau du vérificateur général du Canada

Budget des dépenses 2008-2009

Rapport sur le rendement

Approuvé

Sheila Fraser, FCA
Vérificatrice générale du Canada

Honorable James Michael Flaherty, C.P., député
Ministre des Finances

Pour obtenir de l'information, veuillez joindre la

Direction des communications
Bureau du vérificateur général du Canada
240, rue Sparks
Ottawa (Ontario) Canada K1A 0G6

Téléphone : 613-995-3708 ou 1-888-761-5953
Télécopieur : 613-957-0474
Numéro pour les malentendants (ATS seulement) : 1-613-954-8042
Courriel : communications@oag-bvg.gc.ca
Site Web : www.oag-bvg.gc.ca

Table des matières

Message de la vérificatrice générale du Canada 1

Notre rendement en bref 3

Section I — Vue d'ensemble 5

Notre fonction 5

Nos activités 5

Notre résultat stratégique et sommaire de notre rendement 8

Section II — Faire rapport sur les résultats 11

Nos priorités pour 2008-2009 11

Nos indicateurs et mesures de rendement 15

Points saillants de notre rendement par produit 19

Notre rendement organisationnel 35

Rendement financier 40

Section III — Informations supplémentaires 45

Liste des tableaux fournissant une information supplémentaire 45

Tableaux financiers 46

États financiers 48

Rapport sur la dotation 63

Liste des vérifications de gestion effectuées 66

Liste des examens spéciaux effectués 68

Message de la vérificatrice générale du Canada

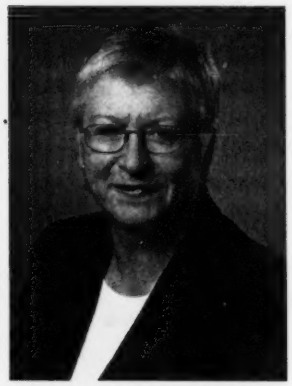

© Photo: Couvrette/Ottawa

Sheila Fraser, vérificatrice générale du Canada

Je suis heureuse de présenter le *Rapport sur le rendement 2008-2009* du Bureau. Les points saillants de notre rendement de cette année suivent ce message.

Au Canada, le gouvernement et la fonction publique sont les gardiens des fonds publics qui leur sont confiés. Le Bureau du vérificateur général est le bureau de vérification législative du gouvernement fédéral et des trois territoires. À ce titre, il effectue des vérifications et des études indépendantes qui fournissent aux parlementaires de l'information objective sur laquelle ils peuvent se fonder afin d'examiner soigneusement les activités et les dépenses du gouvernement.

Chaque année, nous effectuons environ 150 vérifications des états financiers et examens spéciaux. Les rapports que nous remettons au Parlement décrivent les secteurs d'activité gouvernementale qui exigent de l'attention et mettent en évidence les pratiques exemplaires. Comme nos vérifications indiquent aussi les causes des problèmes, nous formulons des recommandations en vue d'améliorer les choses.

Nous menons des sondages auprès des principaux utilisateurs de nos rapports de vérification. Nous interrogeons les parlementaires sur la valeur et l'incidence de nos vérifications de gestion, les présidents de conseils d'administration sur la valeur de nos examens spéciaux et les présidents de comités de vérification sur la valeur de nos vérifications des états financiers. Nous sommes heureux de constater que, cette année encore, les principaux utilisateurs de nos rapports et les organisations que nous vérifions sont très satisfaits de nos travaux et de leur valeur ajoutée.

Les ministères signalent avoir entièrement mis en oeuvre 63 p. 100 des recommandations de vérification de gestion que nous avons présentées en 2004-2005. Il s'agit d'une augmentation importante par rapport à il y a deux ans. Les vérifications de suivis effectuées nous ont permis de constater que des progrès satisfaisants avaient été accomplis dans cinq des sept secteurs examinés.

Dans le *Rapport sur le rendement* de l'année dernière et le *Rapport sur les plans et les priorités* de cette année, nous avons mentionné les discussions que nous avons eues avec le Secrétariat du Conseil du Trésor du Canada dans le but de renforcer l'indépendance des mandataires du Parlement. Je suis heureuse de vous annoncer que des progrès notables ont été accomplis à cet égard. Plusieurs sections de dix politiques du Conseil du Trésor ont été modifiées afin de reconnaître l'indépendance des mandataires du Parlement. Le Secrétariat n'a toutefois pas encore donné suite à nos préoccupations à l'égard de l'application de la *Politique de communication* et de la *Politique sur le programme de coordination de l'image de marque* du gouvernement du Canada.

Une de nos trois priorités pour 2008-2009 était l'intégration des changements apportés à nos normes professionnelles, une mesure que nous avons entreprise l'an dernier, étant donné que le Canada adoptera les Normes internationales d'audit en 2010 et les Normes internationales d'information financière en 2011. Cette année, nous avons formé une alliance stratégique avec un cabinet comptable de premier plan dans le but de nous faciliter la mise en œuvre de ces nouvelles normes.

Au cours de l'année, nous avons engagé un important cabinet comptable afin d'évaluer notre Système de gestion de la qualité (SGQ). Cette évaluation a permis de cerner certains secteurs à améliorer.

De plus, nos propres revues des pratiques ont signalé un manque de rigueur dans l'application de notre Système. Nous croyons que nos produits sont d'une grande qualité, mais nous ne sommes pas satisfaits de ces résultats. En conséquence, le Système de gestion de la qualité ainsi que les méthodes et la formation connexes constituent une priorité pour l'année prochaine.

Nous avons élaboré des plans d'action détaillés qui ont été examinés par notre comité de vérification indépendant et approuvés par le Conseil de direction du Bureau. Ces deux comités suivront de près la mise en œuvre des plans d'action. À la suite des mesures que nous prenons, nous prévoyons constater des améliorations l'année prochaine et l'année suivante.

L'année dernière, nous avons signalé que nous n'étions pas satisfaits du rendement pour ce qui est du respect du budget des vérifications. Nous nous sommes améliorés cette année, particulièrement dans le cas des vérifications de gestion. Nos résultats en ce qui a trait à nos vérifications des états financiers des sociétés d'État et d'autres entités fédérales qui ont des dates d'échéance prévues par la loi continuent d'être nettement en-deçà de notre cible. Cependant, les résultats de nos vérifications récentes indiquent une amélioration et nous prévoyons atteindre notre cible en 2009-2010.

Nos réalisations n'auraient pas été possibles sans notre personnel compétent et professionnel. Je profite de l'occasion pour remercier les employés du Bureau de leur loyauté indéfectible envers le Bureau et le Parlement que nous servons.

J'espère que vous trouverez que le présent Rapport sur le rendement offre un tableau équilibré et transparent de nos activités et des répercussions de notre travail en 2008-2009.

La vérificatrice générale du Canada,

Sheila Fraser, FCA
2 septembre 2009

Notre rendement en bref

Points saillants

Au cours de l'exercice 2008-2009, nous avons réalisé 148 vérifications d'états financiers, vérifications de gestion, examens spéciaux et autres rapports.

Nous avons terminé 83 p. 100 de nos vérifications de cette année dans les délais fixés.

Les comités parlementaires ont examiné 57 p. 100 de nos rapports de vérification de gestion de 2008-2009. Nous avons participé à 35 audiences et séances d'information de comités parlementaires au cours des 99 jours où a siégé le Parlement. Ce chiffre est comparable à la moyenne des années précédentes.

Au moins trois quarts des présidents de comités de vérification ont donné la cote « d'accord » ou « entièrement d'accord » aux cinq énoncés utilisés pour déterminer la valeur ajoutée en ce qui a trait à nos vérifications des états financiers. De plus, sept présidents de conseils d'administration sur huit ont donné la cote « d'accord » ou « entièrement d'accord » aux quatre énoncés utilisés pour déterminer la valeur ajoutée par nos examens spéciaux. Cette année, nous n'avons pas effectué de sondage auprès des parlementaires sur les vérifications de gestion.

Les réponses des cadres supérieurs des organisations vérifiées correspondaient à nos cibles pour déterminer si nos vérifications offrent une valeur ajoutée.

En 2008-2009, les ministères ont déclaré avoir entièrement mis en œuvre 63 p. 100 des recommandations des rapports de vérification de gestion que nous avions déposés quatre ans auparavant et en avoir mis en œuvre, dans une large mesure, 27 p. 100. Nos vérifications de suivi nous ont permis de conclure que des progrès satisfaisants avaient été accomplis pour cinq des sept secteurs que nous avions examinés.

Nous avons rempli tous les engagements de notre stratégie de développement durable et atteint toutes les cibles que nous avions établies.

Pour la deuxième année de suite, le Bureau a été nommé l'un des 100 meilleurs employeurs au Canada et l'un des 20 employeurs au pays les plus favorables à la famille.

Pour réunir un effectif représentatif de la population canadienne, le Bureau a atteint sa cible en matière de niveau de représentation par rapport à la collectivité pour trois des quatre groupes désignés.

Secteurs à améliorer

Les résultats obtenus en 2008-2009 par rapport au respect du budget des vérifications des états financiers des sociétés d'État et des autres entités fédérales continuent d'être en-deçà de la cible établie. Cependant, les résultats de nos vérifications récentes sont prometteurs et nous prévoyons atteindre notre cible en 2009-2010.

En 2008-2009, nous avons réalisé des revues internes des pratiques de 22 vérifications. Elles ont permis de cerner un certain nombre de cas où des améliorations doivent être apportées à notre Système de gestion de la qualité et où ce dernier n'était pas utilisé de façon uniforme et rigoureuse. Nous ne sommes pas satisfaits de ces résultats et nous prenons les mesures pour y remédier.

Nous avons surveillé le suivi donné à nos travaux par le gouvernement et avons noté ce qui suit :

- En 2008-2009, nous avons présenté 108 opinions de vérification des états financiers et exprimés huit réserves. En ce qui concerne les neuf réserves exprimées dans nos opinions de vérification des états financiers en 2007-2009, les préocupations d'une seule d'entre elles ont été réglées.
- Au cours de l'année, les ministres ont répondu dans une proportion de 83 p. 100 aux pétitions du public sur des questions environnementales dans le délai de 120 jours prévu dans la *Loi sur le vérificateur général,* contre 84 p. 100 l'an dernier.

Section I — Vue d'ensemble

Notre fonction

Le Bureau du vérificateur général du Canada est le bureau de vérification législative du gouvernement fédéral. Il est également le vérificateur législatif des trois territoires. Il effectue des vérifications et des études indépendantes qui fournissent de l'information objective, des avis et des assurances au Parlement, aux assemblées législatives des territoires, au gouvernement et à la population canadienne. Grâce à nos rapports et à nos témoignages lors des audiences parlementaires, nous aidons le Parlement dans ses travaux liés à l'autorisation et à la surveillance des dépenses et des activités du gouvernement.

Nos activités

Le vérificateur général est un mandataire du Parlement, qui est indépendant du gouvernement et qui présente ses rapports directement au Parlement. La *Loi sur le vérificateur général*, la *Loi sur la gestion des finances publiques* de même que par d'autres lois et décrets établissent ses responsabilités. Ces responsabilités ont trait à la vérification législative et, dans certains cas, à la surveillance des ministères et organismes fédéraux, des sociétés d'État, des gouvernements des territoires et d'autres entités.

Les principales activités de vérification législative du Bureau du vérificateur général sont :

- les vérifications de gestion;
- les vérifications des états financiers;
- les examens spéciaux;
- les activités de surveillance du développement durable et les pétitions en matière d'environnement;
- l'évaluation des rapports annuels sur le rendement des agences.

Vérifications de gestion

La vérification de gestion permet de déterminer, par rapport à des critères établis, si les responsables gèrent les programmes gouvernementaux en accordant toute l'importance voulue à l'économie, à l'efficience et aux effets sur l'environnement, et si des mesures sont en place pour évaluer l'efficacité de ces programmes et en rendre compte. Nous formulons dans nos rapports des recommandations touchant les lacunes les plus graves que nous avons recensées.

La *Loi sur le vérificateur général* donne au Bureau le pouvoir de déterminer quels secteurs du gouvernement il examinera dans le cadre de ses vérifications de gestion. Nous pouvons décider de vérifier soit un seul programme ou une seule activité du gouvernement, soit un secteur de responsabilité faisant intervenir plusieurs ministères ou organismes, soit une question qui concerne plusieurs ministères et organismes. Nous tenons compte des demandes de vérification reçues des comités parlementaires; cependant, c'est la vérificatrice générale qui décide, en dernière analyse, des sujets des vérifications.

Vérification des états financiers

Nos vérifications des états financiers fournissent l'assurance que les états financiers sont présentés fidèlement, en conformité avec les principes comptables généralement reconnus du Canada ou, dans quelques cas, avec d'autres normes applicables. Lorsque cela est exigé, nous donnons l'assurance que les organisations vérifiées respectent, dans tous leurs aspects importants, les autorisations législatives qui ont un rapport à la vérification des états financiers. Nous vérifions les états financiers des sociétés d'État des gouvernements fédéral et territoriaux et d'autres organisations. Nous vérifions également les états financiers sommaires du gouvernement du Canada et les états financiers de chacun des trois territoires (le Nunavut, le Yukon et les territoires du Nord-Ouest).

Pour toute lacune ou possibilité d'amélioration dont nous prenons connaissance au cours de nos travaux de vérification, dans des domaines comme la communication de l'information financière et les contrôles internes, nous formulons des recommandations à l'intention de la direction. Nous fournissons aussi information et conseils aux comités de vérification afin de les appuyer dans l'exercice de leurs fonctions de surveillance de l'information financière et des contrôles internes.

Examens spéciaux

Au cours d'un examen spécial, nous examinons les contrôles financiers et de gestion, les systèmes d'information ainsi que les pratiques de gestion d'une société d'État. Dans le cadre d'un examen spécial, nous présentons au conseil d'administration de la société une opinion qui indique qu'il existe une assurance raisonnable que les moyens et méthodes de la société ne comportent aucune lacune importante. En plus de signaler les lacunes importantes, nos examens spéciaux permettent de mettre en lumière les moyens et les méthodes qui favorisent la réussite et qui fournissent au conseil d'administration des renseignements et des recommandations sur les possibilités d'améliorations.

Conformément à la *Loi sur la gestion des finances publiques* (LGFP), toutes les sociétés d'État mères doivent faire l'objet d'un examen spécial par le Bureau, à l'exception de la Banque du Canada, qui n'est pas soumise à cette obligation, et de l'Office d'investissement du Régime de pensions du Canada, qui, en vertu de sa loi d'habilitation, doit faire l'objet d'un examen spécial par un vérificateur choisi par le conseil d'administration. Jusqu'à une date récente, les sociétés d'État étaient tenues de se soumettre à un examen spécial au moins une fois tous les cinq ans. Ces dernières années, nous avons suggéré d'augmenter le nombre d'années séparant les examens spéciaux. Au début de 2009, la *Loi d'exécution du budget* a modifié le cycle des rapports prévus par la LGFP à au moins une fois tous les dix ans.

Les dispositions législatives prévoient que nous devons porter l'information contenue dans nos rapports à l'attention des ministres compétents et du Parlement, si nous le jugeons nécessaire. Ainsi, nous le faisons lorsque nous constatons certains types de lacunes importantes, comme celles ayant trait au mandat ou à la gouvernance que seul le gouvernement fédéral peut régler, ou des problèmes qui ont déjà été signalés mais qui persistent. Nous signalons également au ministre compétent des questions comportant des risques précis dont, à notre avis, il doit être conscient. Une deuxième modification récente apportée à la LGFP exige que le conseil d'administration soumette les rapports d'examen spéciaux au ministre compétent et au président du Conseil du Trésor dans les 30 jours suivant sa réception. Le conseil d'administration a également maintenant l'obligation de rendre le rapport public dans les 60 jours suivant sa réception.

Activités de surveillance du développement durable et pétitions en matière d'environnement

Le commissaire à l'environnement et au développement durable aide le vérificateur général à remplir ses fonctions en matière d'environnement et de développement durable. Le commissaire effectue des vérifications de gestion afin de surveiller la gestion par le gouvernement des questions environnementales et de développement durable, et, au nom du vérificateur général, il signale au Parlement les questions qui doivent être portées à son attention. En vertu de la *Loi de mise en œuvre du Protocole de Kyoto*, le commissaire est tenu de présenter tous les deux ans un rapport au Parlement. Avec l'adoption, en juin 2008, de la *Loi fédérale sur le développement durable*, le commissaire s'est vu confier trois responsabilités liées à la stratégie de développement durable du gouvernement fédéral (voir la pièce 1).

Le commissaire administre également le processus de pétitions en matière d'environnement. Il fait le suivi des réponses aux pétitions environnementales et rend compte chaque année au Parlement des activités liées aux pétitions présentées l'année précédente, y compris les cas où les réponses des ministres aux pétitions n'ont pas été fournies dans le délai de 120 jours fixé par la loi.

Pièce 1 — Nouvelles responsabilités du commissaire à l'environnement et au développement durable

En vertu de la *Loi de mise en œuvre du Protocole de Kyoto* [C-288], le commissaire est tenu de présenter au Parlement un rapport biennal (au moins tous les deux ans) qui renferme ce qui suit :

- une analyse des progrès réalisés par le Canada pour mettre en œuvre les plans sur les changements climatiques;
- une analyse des progrès réalisés par le Canada pour respecter ses engagements en vertu du paragraphe 1 de l'article 3 du Protocole de Kyoto;
- toutes autres observations et recommandations sur toute question qu'il estime pertinente.

Le premier rapport biennal du commissaire sur la *Loi de mise en œuvre du Protocole de Kyoto* a été déposé au Parlement; il s'agissait du chapitre 2 du *Rapport du commissaire à l'environnement et au développement durable du printemps 2009*.

Avec l'adoption, en juin 2008, de la *Loi fédérale sur le développement durable* [C-474], le commissaire a trois responsabilités précises :

- En premier lieu, le commissaire doit examiner la version préliminaire de la stratégie fédérale de développement durable et présenter ses observations sur la question de savoir si les cibles et les stratégies de mise en œuvre peuvent être évaluées. La première stratégie fédérale doit être déposée à la Chambre des communes au plus tard en juin 2010 et une autre stratégie doit être déposée tous les trois ans par la suite.
- En deuxième lieu, à compter de 2011, le commissaire doit présenter à la Chambre des communes un rapport annuel sur la mesure dans laquelle les ministères assujettis à la *Loi fédérale sur le développement durable* ont contribué à l'atteinte des cibles prévues dans la stratégie fédérale de développement durable et ont atteint les objectifs et mis en œuvre les plans établis dans leur propre stratégie de développement durable.
- En troisième lieu, le commissaire doit vérifier la justesse des renseignements contenus dans le rapport du gouvernement sur ses progrès dans la mise en œuvre de sa stratégie. Le premier rapport du gouvernement est exigible en juin 2011 et, par la suite, un rapport sera exigé tous les trois ans.

Évaluation des rapports annuels sur le rendement des Agences

Les lois régissant l'Agence Parcs Canada, l'Agence canadienne d'inspection des aliments et l'Agence du revenu du Canada exigent que le vérificateur général effectue une évaluation de la justesse et de la fiabilité de l'information sur le rendement publiée dans leurs rapports en regard des objectifs organisationnels qu'ils ont présentés au Parlement.

Méthodes professionnelles

En plus de ses principales fonctions de vérification législative, le Bureau collabore avec d'autres bureaux de vérification législative et des associations professionnelles, telles que l'Institut Canadien des Comptables Agréés, dans le but de faire progresser les méthodes de vérification législative, les normes de comptabilité et de vérification et les pratiques exemplaires. Nos activités internationales, sur lesquelles des précisions sont apportées plus loin dans la présente section, englobent la participation à des organisations et à des événements qui ont une incidence sur notre travail en tant que vérificateurs législatifs. Nous participons régulièrement à des examens par des pairs de bureaux de vérification législative d'autres pays et faisons l'objet d'examens par des parties externes.

Notre résultat stratégique et sommaire de notre rendement

Le résultat stratégique à long terme du Bureau du vérificateur général est de contribuer, par la vérification législative, à améliorer la gestion des programmes du gouvernement et la reddition de comptes au Parlement.

Nous avons recensé un certain nombre de résultats que nous comptons atteindre grâce à nos vérifications à court, à moyen et à long terme. À court terme, nous voulons inciter le Parlement ainsi que des organisations fédérales et territoriales à s'associer au processus de vérification, veiller à ce que le Parlement connaisse bien nos travaux et conserver son appui à l'égard de notre rôle et de nos activités. À moyen terme, nous voulons aider le Parlement à exiger que le gouvernement rende des comptes; rendre notre travail pertinent pour les organisations fédérales et territoriales, les ministères, les organismes et les sociétés d'État; et voir à ce que le public soit bien informé au sujet de nos travaux. À long terme, nous voulons que nos travaux entraînent des activités et des programmes gouvernementaux qui soient plus efficaces, plus efficients et plus économiques ainsi que des programmes qui favorisent le développement durable (voir la pièce 2).

Pièce 2 — Sommaire de notre rendement

Résultat stratégique : Nous contribuons à la bonne gestion du gouvernement et à sa reddition de comptes dans l'intérêt des Canadiens.	
Résultats attendus • Le Parlement est bien informé. • Le Parlement ainsi que les organisations fédérales et territoriales sont associés au processus de vérification. • Le Parlement exige que le gouvernement rende des comptes. • Nos travaux sont pertinents pour les organisations fédérales et territoriales, les ministères, les organismes et les sociétés d'État. • Les médias et le public sont bien informés. • L'appui à notre rôle et à nos activités est maintenu.	**Rendement en 2008-2009** Nous avons effectué 32 vérifications de gestion, 108 vérifications des états financiers et 8 examens spéciaux.

Pièce 2 — Sommaire de notre rendement (suite)

Objectifs	Indicateurs et cibles	
Les principaux utilisateurs de nos rapports sont associés au processus de vérification.	Maintenir le pourcentage de vérifications étudiées par les comités parlementaires. Maintenir le nombre d'audiences parlementaires et de séances d'information auxquelles nous participons par rapport au nombre de jours de séance du Parlement.	Nous avons maintenu le pourcentage de vérifications étudiées et le nombre d'audiences auxquelles nous participons.
Nos travaux offrent une valeur ajoutée pour les principaux utilisateurs de nos rapports.	Maintenir ou hausser le pourcentage d'utilisateurs qui trouvent que nos vérifications offrent une valeur ajoutée.	Cibles dépassées.
Nos travaux offrent une valeur ajoutée pour les organisations que nous vérifions.	Maintenir ou hausser le pourcentage de cadres supérieurs qui trouvent que nos vérifications offrent une valeur ajoutée.	Cibles dépassées.
Les principaux utilisateurs de nos rapports et les organisations que nous vérifions donnent suite à nos constatations.	Maintenir ou hausser le pourcentage des recommandations qui sont mises en œuvre ou des réserves auxquelles on a donné suite ou des lacunes qui ont été comblées.	Cibles dépassées pour les vérifications de gestion, mais non atteintes pour les vérifications des états financiers.

Activité de vérification législative[1]	Dépenses réelles 2007-2008 (en millions de dollars)	Dépenses prévues 2008-2009[2] (en millions de dollars)	Dépenses réelles 2008-2009 (en millions de dollars)
Vérifications de gestion et études de ministères et d'organismes	39,5	45,2	43,7
Vérifications des états financiers des sociétés d'État, des gouvernements territoriaux et d'autres organisations, ainsi que des états financiers sommaires du gouvernement du Canada	34,8	35,2	38,3
Examens spéciaux des sociétés d'État	6,8	8,6	7,8
Activités de surveillance du développement durable et pétitions en matière d'environnement	3,2	1,4	2,0
Évaluations des rapports sur le rendement des Agences	1,0	0,7	0,4
Méthodes professionnelles	7,8	8,5	8,8
Coût total de fonctionnement [3]	93,1	99,6	101,0
Moins : Revenus non disponibles [4]	(0,4)	(0,8)	(0,9)
Coût net de fonctionnement [3]	92,7	98,8	100,1

[1] Nous avons attribué le coût des services de vérification à chaque activité de vérification législative.

[2] Les dépenses prévues sont les mêmes que dans le *Rapport sur les plans et les priorités de 2009-2010*.

[3] Tel qu'il est indiqué dans les états financiers (voir à la page 51)

[4] Le Bureau a recouvré les coûts des vérifications de l'Organisation de l'aviation civile internationale et de l'Organisation internationale du Travail (à compter de 2008-2009). Ces fonds ne sont pas utilisés par le Bureau mais versés au Trésor, à titre de revenus non disponibles.

Section II — Faire rapport sur les résultats

Nos priorités pour 2008-2009

Lorsqu'il a établi ses priorités de planification pour 2008-2009, le Bureau s'est fixé trois objectifs stratégiques : intégrer les changements apportés aux normes professionnelles, conserver son effectif et établir des relations constructives avec les entités.

Intégrer les changements apportés aux normes professionnelles

Les décisions qui ont été prises par les conseils de normalisation de l'Institut Canadien des Comptables Agréés — soit d'adopter les Normes internationales d'audit en 2010 et les Normes internationales d'information financière en 2011 — entraîneront des changements importants à la vérification et à la comptabilité au Canada.

En 2008-2009, nous avons conclu une alliance stratégique avec un cabinet comptable de premier plan dans le but de nous faciliter la mise en œuvre des nouvelles normes. Forts de cettte alliance, nous pourrons réaliser des gains d'efficience sur le plan des méthodes, de la formation ainsi que de l'élaboration et de la mise en œuvre des normes professionnelles. Nous avons également continué à offrons à notre personnel une formation plus vaste et poursuivi nos efforts pour sensibiliser davantage les organisations que nous vérifions.

De plus, nous avons créé, au Bureau même, le Groupe national des pratiques professionnelles. Selon les modalités d'un protocole d'entente conclu avec les vérificateurs généraux des provinces, nous offrons à leurs bureaux des services consultatifs techniques en comptabilité et en vérification, des avis de pratiques ainsi qu'un appui en matière de formation et de méthodes de vérification des états financiers. Le Parlement nous a accordé l'autorisation de dépenser les sommes recouvrées de nos homologues des provinces, ces sommes tenant lieu de Budget supplémentaire des dépenses (A) en 2009. Grâce à la création de ce groupe, le Bureau et nos collègues des bureaux des provinces seront en mesure de mettre en œuvre les normes professionnelles avec plus d'efficacité.

Conserver notre effectif

Les changements démographiques et le vieillissement des effectifs aggravent les problèmes de recrutement et de maintien du personnel dans toute la fonction publique du Canada. La perte de mémoire institutionnelle attribuable aux départs à la retraite exerce une forte pression sur les organisations afin qu'elles s'assurent que des programmes efficaces de transfert des connaissances sont mis en place. Pour le Bureau du vérificateur général, ces défis sont aggravés, car les compétences professionnelles en vérification sont rares et très en demande.

En septembre 2006, le Bureau a élaboré une stratégie de recrutement et de maintien du personnel pour la période de 2006-2007 à 2008-2009. Le Bureau a affecté des ressources de manière à nous doter de plans de recrutement et de maintien de l'effectif susceptibles d'attirer et de garder des employés qualifiés. Nous nous sommes efforcés de régler les problèmes liés à la rémunération et avons offert au personnel un éventail plus large de défis nouveaux. Nous avons fait de l'orientation et de l'intégration des nouveaux employés une priorité du Bureau. Nous avons également commencé à axer nos efforts sur le transfert des connaissances en intégrant davantage la participation des cadres supérieurs à la

formation régulière de nos professionnels de la vérification, et sur le renouvellement, la reconstitution et le renforcement de notre effectif de spécialistes.

En 2008-2009, nous avons poursuivi nos efforts de recrutement au niveau d'entrée et élargi notre programme d'embauche d'étudiants afin de mieux répondre à nos besoins actuels et de préparer l'avenir. Nos équipes responsables des méthodes comptent maintenant plus de personnel et nous avons continué d'améliorer nos programmes de formation. Nous avons fait des efforts pour améliorer la coordination entre nos activités liées aux méthodes et les initiatives de formation pour nous assurer que nos méthodes se reflètent clairement dans la façon dont nous exécutons nos vérifications.

Pour la deuxième année consécutive, le Bureau a été nommé l'un des 100 meilleurs employeurs au Canada et l'un des 20 employeurs au pays les plus favorables à la famille. Selon notre sondage effectué en 2008, 88 p. 100 de nos employés estiment que le Bureau est un milieu de travail supérieur à la moyenne ou l'un des meilleurs endroits où travailler. Notre taux de maintien du personnel a augmenté légèrement et s'établit maintenant à 88 p. 100.

Établir des relations constructives avec les entités

Nous considérons qu'il est vital d'établir et d'entretenir de bonnes relations avec les entités que nous vérifions. On se demande souvent quelles peuvent être les attentes des entités que nous vérifions à notre endroit et quelles sont nos attentes à leur égard. Pour répondre à ces questions, nous avons produit au milieu de 2008 un document intitulé « Description des attentes — Le processus de vérification de gestion — Guide à l'intention des entités vérifiées ». Ce document présente :

- nos objectifs;
- les principes régissant les relations entre les vérificateurs et les entités vérifiées;
- des renseignements administratifs.

Nos croyons que ce document constitue une source d'information très utile qui favorisera des rapports fructueux et respectueux entre les organisations vérifiées et le personnel de vérification du Bureau.

En outre, nous avons commencé, d'un commun accord, à veiller à ce que des pratiques uniformes soient utilisées tout au long du processus de vérification, dans tous les secteurs du Bureau. Nous effectuons aussi régulièrement des sondages où nous faisons appel aux organisations que nous vérifions. Les résultats de ces sondages sont l'une des sources d'information qui nous permettent d'analyser notre rendement et de prévoir des correctifs ou des améliorations.

Relever d'autres défis en 2008-2009

En plus d'avoir travaillé à atteindre les trois objectifs stratégiques que nous nous étions fixés, nous nous sommes efforcés de relever d'autres défis en 2008-2009.

Préserver l'indépendance des mandataires du Parlement. Lorsque les organismes centraux du gouvernement établissent des politiques de gestion et d'autres politiques, celles-ci s'appliquent de la même façon aux mandataires du Parlement qu'aux ministères et organismes gouvernementaux. Certaines dispositions de ces politiques ne tiennent pas compte de l'indépendance des mandataires du Parlement ni de l'autonomie de gestion qui leur est nécessaire pour protéger leur indépendance. En 2008-2009, nous avons poursuivi notre collaboration avec le gouvernement pour régler cette

question. Au cours de l'année écoulée, nous avons eu des discussions fructueuses à ce sujet avec les représentants du Secrétariat du Conseil du Trésor du Canada. L'application de plusieurs sections de dix politiques du Conseil du Trésor a été modifiée afin de reconnaître l'indépendance des mandataires du Parlement. Cependant, on n'a pas encore donné suite à nos préoccupations à l'égard de la *Politique de communication* et de la *Politique sur le programme de coordination de l'image de marque* du gouvernement du Canada.

Servir le Parlement. L'un des facteurs les plus importants permettant de déterminer si le Bureau remplit bien sa mission est la mesure dans laquelle le Parlement et le gouvernement considèrent que les rapports et, plus particulièrement, les recommandations du Bureau leur fournissent une assurance objective, de l'information et des conseils utiles pour prendre des mesures correctives.

Les audiences des comités parlementaires incitent également les ministères et organismes à mettre en œuvre nos recommandations. À la suite d'une audience, les comités peuvent préparer un rapport et faire des recommandations au gouvernement. Les ministères et organismes doivent en principe rendre compte aux comités des mesures qu'ils ont prises pour donner suite à ces recommandations.

À compter de 2009-2010, le Bureau effectuera moins de vérifications de gestion; leur nombre passera de 30 à environ 25 par année — pour les exercices 2009-2010 et 2010-2011. De plus, nous publierons nos rapport deux fois l'an — l'un au printemps et l'autre à l'automne — au lieu de trois fois par année. Nous estimons qu'ainsi le Parlement disposera de plus de temps entre les rapports pour tenir des audiences et que les députés auront en main l'information dont ils ont besoin pour exiger du gouvernement qu'il rende des comptes sur son utilisation des fonds publics.

Nous visons constamment à servir le Parlement, notre principal client, de la façon la plus efficace qui soit. Dans cette optique, nous cherchons toujours à obtenir la rétroaction des parlementaires à l'égard de nos produits et services. En juin 2008, nous avons effectué un deuxième sondage auprès de quelques parlementaires dont les résultats ont été communiqués dans le *Rapport sur le rendement de 2007-2008*. Nous tenons aussi compte du nombre d'audiences et de séances d'information parlementaires auxquelles nous participons et du pourcentage de vérifications de gestion qui sont étudiées par les comités parlementaires.

En 2007-2008, le Bureau a mis sur pied un groupe d'experts indépendants, appelé le Groupe d'experts en environnement et développement durable, et lui a confié la tâche d'examiner sa pratique de vérification en matière d'environnement et de développement durable. En 1995, le Parlement a élargi le mandat du Bureau lorsqu'il a modifié la *Loi sur le vérificateur général* pour créer le poste de commissaire à l'environnement et au développement durable. Le Groupe d'experts a recommandé, après examen, des moyens de renforcer la mise en œuvre de ce mandat de façon à mieux servir le Parlement. En 2008-2009, le Bureau a nommé un nouveau commissaire à l'environnement et au développement durable et commencé à donner suite aux recommandations du Groupe d'experts en environnement et développement durable.

Améliorer l'affectation des ressources et la gestion de projets. En 2008-2009, nous avons continué à présenter des comptes rendus externes sur notre respect des budgets et reconnu que des progrès avaient été réalisés dans ce domaine, mais qu'il y avait encore place à l'amélioration. Notre sondage auprès des employés mené en 2008 a mis en évidence une question qui, à notre avis, est reliée, soit l'amélioration de l'affectation des ressources aux projets de vérification.

En 2008-2009, nous avons entrepris plusieurs initiatives visant à améliorer la gestion globale des projets, y compris une meilleure planification, un meilleur établissement des budgets et une meilleure affectation des ressources. Au cours de l'exercice, nous avons entamé une étude sur le mode d'établissement et de surveillance des budgets de chaque projet pour toute la gamme des produits, et ce, afin de cerner les bonnes pratiques et les défis. Munis de cette information, nous sommes en train d'élaborer un plan d'action global afin d'améliorer notre rendement relativement au respect des budgets. L'Équipe de la planification des ressources de vérification et de la gestion de la carrière continue de faciliter l'affectation de ressources humaines aux projets.

Nos activités internationales

Notre stratégie internationale guide les activités internationales du Bureau tout en le positionnant de manière à ce qu'il puisse relever les nouveaux défis et saisir les possibilités qui s'offriront à lui à l'avenir.

La comptabilité et la vérification à l'échelle internationale. Le Bureau contribue à l'élaboration de normes, particulièrement dans la mesure où elles s'appliquent au secteur public. À cette fin, la vérificatrice générale est devenue, en janvier 2008, membre du Conseil des normes comptables internationales du secteur public de l'International Federation of Accountants.

De plus, des employés du Bureau participent aux travaux de différentes commissions de l'Organisation internationale des institutions supérieures de contrôle des finances publiques (INTOSAI), notamment la Sous-commission des normes de contrôle de l'audit financier, la Sous-commission pour l'audit de performance, le Groupe de travail ad hoc sur l'obligation de rendre compte et la transparence, le Groupe de travail pour le contrôle de la technologie de l'information, le Groupe de travail pour le contrôle écologique, le Groupe de travail sur la valeur et l'avantage des institutions supérieures de contrôle des finances publiques et le Groupe de travail sur la crise financière mondiale.

En outre, des employés du Bureau participent aux travaux de divers groupes de travail du Conseil des normes internationales d'audit et d'assurance en vue de réviser et de définir les normes internationales d'audit. La participation de nos spécialistes favorise l'intégration de facteurs propres au secteur public à ces normes internationales.

Le Programme international d'aide à l'amélioration de la gouvernance et de la reddition de comptes de la CCAF-FCVI Inc. a été établi en 1980 pour renforcer la vérification de gestion dans les bureaux de vérification nationaux. Grâce à l'aide financière de l'Agence canadienne de développement international, des vérificateurs de bureaux de vérification d'autres pays viennent au Canada pour recevoir, pendant dix mois, une formation dans les domaines de la vérification de gestion, de la reddition de comptes et de la gouvernance. La formation est donnée par notre Bureau, par le Vérificateur général du Québec et par le bureau du vérificateur général de l'Alberta (Office of the Auditor General of Alberta). Depuis 1980, le Programme a permis de former plus de 198 boursiers de 53 pays en développement.

En partenariat avec l'Agence canadienne de développement international et deux organismes d'exécution — l'Université du Québec en Outaouais et l'École de la fonction publique du Canada — nous œuvrons activement au renforcement des capacités des institutions de contrôle situées en Afrique francophone subsaharienne.

Le Bureau a récemment terminé son mandat auprès de l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture (UNESCO) et de l'Organisation de l'aviation civile internationale.

En 2007, le Bureau a été choisi comme vérificateur externe de l'Organisation internationale du Travail, mandat qui est entré en vigueur en 2008.

Nous participons activement à des examens par les pairs menés au sein d'autres institutions supérieures de contrôle. En 2008-2009, nous avons dirigé les examens par les pairs du Bureau de reddition des comptes du gouvernement des États-Unis (General Accountability Office) et de la Cour des comptes européenne.

Nos indicateurs et mesures de rendement

Le Bureau a établi un ensemble des principaux indicateurs de son incidence et de mesures de son rendement organisationnel pour aider la direction à prendre des décisions éclairées.

Nos indicateurs d'incidence (voir la pièce 3) nous aident à évaluer la mesure dans laquelle :

- les principaux utilisateurs de nos rapports sont associés au processus de vérification;
- nos travaux offrent une valeur ajoutée pour les principaux utilisateurs de nos rapports;
- nos travaux offrent une valeur ajoutée pour les organisations que nous vérifions;
- les principaux utilisateurs de nos rapports et les organisations que nous vérifions donnent suite à nos constatations.

Nos mesures de rendement organisationnel (voir la pièce 4) nous aident à surveiller la mesure dans laquelle :

- nos travaux respectent les échéances et le budget;
- nos rapports de vérification sont fiables;
- nous offrons un milieu de travail respectueux.

Cette année, nous avons revu nos cibles et la façon dont nous les établissons et nous apportons des changements à certaines des cibles présentées dans notre *Rapport sur les plans et les priorités 2009-2010*. Vous trouverez un sommaire de ces changements dans le tableau qui suit à la page 16.

Nous avons débuté notre processus d'établissment des cibles en recensant toutes les normes établies, telles que les autorisations législatives. Par exemple, un bon nombre de nos vérifications des états financiers ont des échéances fixées par la loi pour la présentation des rapports et notre respect de ces échéances pour ces vérifications s'établit à 100 p. 100. En l'absence de telles normes, nous cherchons à établir des attentes raisonnables et nous tenons compte de notre rendement passé. Ainsi, bien que l'on puisse s'attendre à ce que toutes les vérifications pourraient être terminées dans les 150 jours suivant la fin de l'exercice pour être opportunes et utiles, environ 80 p. 100 des vérifications, selon notre expérience, sont terminées dans un tel délai. Nous estimons que notre cible révisée de 80 p. 100 établie pour 2009-2010 représente une cible de rendement acceptable et que tout écart important par rapport à celle-ci serait pour nous l'indice d'un problème potentiel.

Enfin, en l'absence de norme objective, nous nous fixons des cibles que nous croyons réalistes et attaignables tout en nous astreignant à obtenir un niveau de rendement élevé. Par exemple, même si nous estimons qu'il est irréaliste de s'attendre à ce que tous les utilisateurs de nos rapports trouvent

que nous offrons toujours de la valeur ajoutée à l'égard de tous les aspects que nous surveillons, nous croyons qu'une norme réaliste et élevée serait que neuf utilisateurs de nos rapports sur dix soient de cet avis. Par conséquent, nous nous sommes fixé une cible de 90 p. 100 pour tous les utilisateurs de nos rapports pour 2009-2010. Quant à l'indicateur de la valeur ajoutée offerte pour les organisations que nous vérifions, qui ne sont pas nos principaux clients, nos cibles sont légèrement plus basses. Nous avons également modifié cette cible en fonction de nos résultats passés et l'avons fixée à 80 p. 100 pour les cadres supérieurs visés par nos vérifications des états financiers et nos examens spéciaux et à 70 p. 100 pour les cadres supérieurs visés par nos vérifications de gestion. Selon nous, ces cibles correspondent à un niveau de rendement très appréciable et tout résultat sensiblement différent justifierait notre attention.

Cibles de rendement révisées pour 2009-2010

Indicateur	Cible initiale pour 2008-2009	Cible révisée pour 2009-2010
Pourcentage des présidents de comités de vérification qui trouvent que nos vérifications des états financiers offrent une valeur ajoutée	75	90
Pourcentage des cadres supérieurs de sociétés de la Couronne et de grands ministères qui trouvent que nos vérifications des états financiers et nos examens spéciaux offrent une valeur ajoutée	75	80
Pourcentage des cadres supérieurs de ministères qui trouvent que nos vérifications de gestion offrent une valeur ajouté	65	70
Pourcentage des vérifications des états financiers d'organisations fédérales sans échéance fixée par la loi qui sont terminées à temps	70	80
Pourcentage des vérifications des états financiers des organisations territoriales qui sont terminées à temps	55	60
Pourcentage des vérifications des états financiers des organisations territoriales qui respectent le budget	55	60

Pièce 3 — Sommaire de nos indicateurs d'incidence

Objectifs et indicateurs	Chiffres réels de 2007-2008	Chiffres réels de 2008-2009	Cible pour 2008-2009
Nos travaux offrent une valeur ajoutée pour les principaux utilisateurs de nos rapports			
Pourcentage des membres de comités parlementaires qui trouvent que nos vérifications de gestion offrent une valeur ajoutée	97	s/o[1]	90
Pourcentage des présidents de comités de vérification qui trouvent que nos vérifications des états financiers offrent une valeur ajoutée	87	85	75
Pourcentage des présidents de conseils d'administration qui trouvent que nos examens spéciaux offrent une valeur ajoutée	75	97	90

Pièce 3 — Sommaire de nos indicateurs d'incidence (suite)

Objectifs et indicateurs	Chiffres réels de 2007-2008	Chiffres réels de 2008-2009	Cible pour 2008-2009
Nos travaux offrent une valeur ajoutée pour les organisations que nous vérifions			
Pourcentage des cadres supérieurs de ministères qui trouvent que nos vérifications de gestion offrent une valeur ajoutée	55	75	65
Pourcentage des cadres supérieurs de sociétés d'État et de grands ministères qui trouvent que nos vérifications des états financiers offrent une valeur ajoutée	83	83	75
Pourcentage des dirigeants de sociétés d'État qui trouvent que nos examens spéciaux offrent une valeur ajoutée	96	84	75
Les principaux utilisateurs de nos rapports sont associés au processus de vérification			
Nombre d'audiences et de séances d'information parlementaires auxquelles nous participons	33	35	À maintenir ou à hausser[2]
Pourcentage des vérifications de gestion étudiées par des comités parlementaires	56	57	À maintenir ou à hausser[2]
Les principaux utilisateurs de nos rapports et les organisations que nous vérifions donnent suite à nos constatations			
Pourcentage des recommandations de vérifications de gestion en grande partie mises en œuvre quatre ans après leur publication [3]	29[3]	27[3]	25[3]
Pourcentage des recommandations de vérifications de gestion complètement mises en œuvre quatre ans après leur publication [3]	55[3]	63[3]	50[3]
Pourcentage des recommandations des vérifications de gestion complètement ou en grande partie mises en œuvre quatre ans après leur publication[3]	84[3]	90[3]	75[3]
Pourcentage des réserves du rapport de vérification des états financiers précédent qui ont été réglées	57[4]	11[5]	100
Pourcentage des lacunes importantes qui ont été comblées depuis le dernier examen spécial	50	s/o[6]	100

[1] Nous n'avons pas mené de sondage auprès des parlementaires en 2008-2009.

[2] Ces indicateurs ne comportent aucune cible numérique puisqu'ils varient selon le nombre de jours de séance du Parlement et d'autres facteurs qui échappent à notre volonté. La cible porte plutôt sur le maintien du pourcentage d'audiences et de séances d'information parlementaires auxquelles nous participons, par rapport au nombre de jours de séances parlementaires, et sur le maintien du pourcentage de vérifications étudiées par les comités parlementaires.

[3] À compter de 2009-2010, la cible pour cet indicateur sera communiquée sous forme de grand total seulement (en grande partie et complètement mises en œuvre).

[4] Le résultat pour l'exercice 2007-2008 est retraité, car les réserves relativement à la conformité aux autorisations et d'« autres questions », de même que les réserves relativement à la comptabilisation et à la vérification des états financiers, sont maintenant incluses dans le calcul de l'indicateur.

[5] Nous avons exprimé 108 opinions à l'égard d'états financiers, qui renfermaient huit réserves. Dans les rapports précédents, nous avions formulé neuf réserves dont les préoccupations d'une seulement ont été réglées. Voir à la page 30 pour de plus amples précisions.

[6] Pour les huit examens spéciaux effectués en 2008-2009 sans exception, le rapport d'examen spécial précédent ne renfermait aucune lacune importante, ou il n'y avait pas de rapport d'examen spécial précédent, parce qu'il s'agissait d'une nouvelle société d'État.

Pièce 4 — Sommaire de notre rendement organisationnel

Objectifs et indicateurs	Chiffres réels de 2007-2008	Chiffres réels de 2008-2009	Cible pour 2008-2009
Nos travaux respectent les échéances et le budget			
Respect des échéances			
Pourcentage des rapports de vérifications de gestion terminés avant la date de dépôt prévue indiquée dans le *Rapport sur les plans et les priorités*	90	97	90
Pourcentage des vérifications des états financiers terminées à la date d'échéance fixée par la loi[1]			
• Sociétés d'État fédérales ayant des échéances fixées par la loi	100	91	100
• Autres organisations fédérales ayant des échéances fixées par la loi	94	95	100
• Organisations fédérales n'ayant pas d'échéance fixée par la loi	81	84	70
• Organisations territoriales	59	48	55
Pourcentage des rapports d'examen spécial remis à la date d'échéance fixée par la loi ou avant cette date	75	75 (6 sur 8)	100
Respect du budget			
Pourcentage des vérifications réalisées dans les limites du budget[2]			
• Vérifications de gestion	48	90	70
• Vérifications des états financiers — sociétés d'État fédérales	54	53	70
• Vérifications des états financiers — autres organisations fédérales ayant des échéances fixées par la loi	50	47	70
• Vérifications des états financiers — organisations fédérales n'ayant pas d'échéance fixée par la loi	47	76	70
• Vérifications des états financiers — organisations territoriales	28	65	55
• Examens spéciaux	25	75 (6 sur 8)	70
Nos rapports de vérification sont fiables			
Pourcentage de revues internes des pratiques dont les responsables trouvent que les opinions et les conclusions de nos rapports de vérification sont appropriées et s'appuient sur des éléments probants[3]	s/o	95 (21 sur 22)	100
Nous offrons un milieu de travail respectueux			
Pourcentage des employés qui trouvent que le Bureau est un employeur supérieur à la moyenne ou l'un des meilleurs milieux où travailler	88[4]	s/o[4]	80
Pourcentage des membres de la direction qui satisfont à nos exigences linguistiques			
• vérificateurs généraux adjoints et directeurs principaux	83	85	100
• directeurs travaillant dans une région bilingue	75	76	75

Pièce 4 — Sommaire de notre rendement organisationnel (suite)

Objectifs et indicateurs	Chiffres réels de 2007-2008	Chiffres réels de 2008-2009	Cible pour 2008-2009
Pourcentage de la représentation par rapport à la disponibilité au sein de la population active pour :			
• les femmes	131	118	100
• les personnes handicapées	114	119	100
• les Autochtones	140	97	100
• les membres d'une minorité visible	83	74	100
Taux de maintien en poste des professionnels de la vérification	86	88	90

[1] « Respect des échéances », en ce qui a trait aux vérifications des états financiers, signifie l'échéance prévue par la loi, s'il y en a une (généralement 90 jours après la fin de l'exercice), ou 150 jours après la fin de l'exercice lorsque la loi ne fixe pas d'échéance.

[2] « Respect du budget » signifie que les heures réelles nécessaires pour effectuer une vérification ne dépassent pas de plus de 15 p. 100 les heures prévues au budget.

[3] Cet indicateur remplace « le pourcentage de revues internes des pratiques dont les responsables trouvent que nos vérifications se conforment à notre système de gestion de la qualité ».

[4] Les résultats du sondage auprès des employés ont été reçus en juin 2008 et communiqués dans le *Rapport sur le rendement de 2007-2008*. Nous effectuons un sondage auprès des employés tous les deux ans.

Points saillants de notre rendement par produit

Nous mesurons notre incidence et notre rendement en regard de nos trois activités principales :

- les vérifications de gestion et les études de ministères et d'organismes;
- les vérifications d'états financiers de sociétés d'État, de gouvernements territoriaux et d'autres organisations;
- les examens spéciaux de sociétés d'État.

Dans les sections suivantes, nous présentons les résultats pour 2008-2009 touchant chacune de ces activités.

Vérifications de gestion et études de ministères et d'organismes

Les vérifications de gestion et les études permettent de répondre aux questions suivantes :

- Les programmes fédéraux sont-ils bien gérés?
- Ont-ils été exécutés de manière à accorder toute l'importance voulue à l'économie, à l'efficience et à leurs effets sur l'environnement?
- Le gouvernement dispose-t-il des moyens pour en mesurer l'efficacité lorsqu'il est raisonnable et approprié de le faire?

En 2008-2009, nous avons effectué 32 vérifications de gestion. La liste de ces vérifications se trouve à la Section III sous Informations supplémentaires.

En 2008-2009, nous avons également réalisé cinq plans de vérification pluriannuels. Ces plans s'inscrivent dans une méthode de planification fondée sur le risque. Celle-ci prévoit l'élaboration d'un plan de vérification pluriannuel pour chaque organisation fédérale importante que nous vérifions, des discussions avec les principaux cadres supérieurs et l'examen des principaux documents des organisations en question.

Vous trouverez à la pièce 5 un sommaire de nos résultats pour les vérifications de gestion et les études en 2008-2009.

Pièce 5 — Résultats pour les vérifications de gestion et études

Résultats attendus	**Résultats réels**
• Le Parlement et les organisations fédérales et territoriales sont associés au processus de vérification. • Le Parlement exige que le gouvernement rende des comptes. • Nos travaux sont pertinents pour les organisations fédérales et territoriales, les ministères, les organismes et les sociétés d'État.	Nous avons présenté au Parlement les rapports de 32 vérifications de gestion, un nombre qui s'apparente à ceux des dernières années. Le Comité permanent des comptes publics a indiqué qu'il attache une grande valeur aux travaux du Bureau.

Objectifs	Indicateurs et cibles	Sommaire de notre rendement	État du rendement
Les principaux utilisateurs de nos rapports sont associés au processus de vérification.	Maintenir le pourcentage de vérifications de gestion étudiées par les comités parlementaires. Maintenir le nombre d'audiences et de séances d'information parlementaires auxquelles nous participons.	Les comités parlementaires ont étudié 57 p. 100 de nos rapports de vérifications de gestion, ce qui représente une légère hausse par rapport à l'exercice précédent. Nous avons participé à 35 audiences et séances d'information avec les comités parlementaires sur une période où le Parlement a siégé pendant 99 jours. C'est davantage que lors de l'exercice précédent et cela correspond à la moyenne des exercices antérieurs.	Supérieur aux attentes
Nos travaux offrent une valeur ajoutée pour les principaux utilisateurs de nos rapports.	90 p. 100 des membres de comités parlementaires choisis trouvent que nos vérifications de gestion offrent une valeur ajoutée.	Les principaux intéressés considèrent que nos rapports sont très utiles et n'ont pas indiqué la nécessité d'y apporter des améliorations importantes lors des sondages antérieurs. En 2008-2009, nous n'avons pas effectué de sondage.	s/o
Nos travaux offrent une valeur ajoutée pour les organisations que nous vérifions.	65 p. 100 des cadres supérieurs de ministères trouvent que nos vérifications de gestion offrent une valeur ajoutée.	75 p. 100 des cadres supérieurs de ministères ont trouvé que nos vérifications de gestion offrent une valeur ajoutée.	Supérieur aux attentes
Les principaux utilisateurs de nos rapports et les organisations que nous vérifions donnent suite à nos constatations.	50 p. 100 des recommandations de nos vérifications de gestion sont complètement mises en œuvre et 25 p. 100 sont en grande partie mises en œuvre quatre ans après leur publication.	Les ministères ont déclaré avoir complètement mis en œuvre 63 p 100 des recommandations des rapports de vérification de gestion que nous avions déposés quatre ans auparavant, et avoir mis en œuvre en grande partie 27 p. 100 d'entre elles.	Supérieur aux attentes

Les principaux utilisateurs de nos rapports sont associés au processus de vérification. De nombreux comités parlementaires utilisent nos travaux, mais c'est surtout avec le Comité permanent des comptes publics que le Bureau entretient des relations. Nos comparutions devant les comités aident les parlementaires à s'acquitter de leur rôle de surveillance et nous donnent l'occasion de les sensibiliser davantage aux questions soulevées dans nos rapports.

- Il est important que les principaux utilisateurs de nos rapports soient associés au processus de vérification, qu'ils comprennent la nature et les objectifs de nos travaux, qu'ils comprennent nos rapports et qu'ils donnent suite aux questions qui y sont présentées. Pour les vérifications de gestion, nous surveillons le niveau de participation des comités parlementaires en faisant le suivi du nombre de vérifications qu'ils ont étudiées. Nous évaluons également le niveau de leur intérêt à l'égard des constatations que nous avons communiquées en considérant le nombre de fois où ils nous ont demandé de comparaître devant eux pour donner des précisions sur ces constatations.

En 2008-2009, nous avons participé à 35 audiences et séances d'information avec les comités parlementaires sur une période où le parlement a siégé pendant 99 jours : 22 avec le Comité des comptes publics et 13 avec d'autres comités (voir la pièce 6). Ce nombre est supérieur à celui du précédent exercice, mais correspond à la moyenne des exercices précédents. Les comités parlementaires ont étudié 57 p. 100 de nos rapports de vérification de gestion de 2008-2009, pourcentage légèrement supérieur à celui du dernier exercice. Notre cible est de maintenir le pourcentage d'audiences et de séances d'information parlementaires auxquelles nous participons, par rapport au nombre de jours où le Parlement siège, et de maintenir le pourcentage de vérifications de gestion étudiées par les comités parlementaires.

Pièce 6 — Notre participation à des audiences et à des séances d'information parlementaires

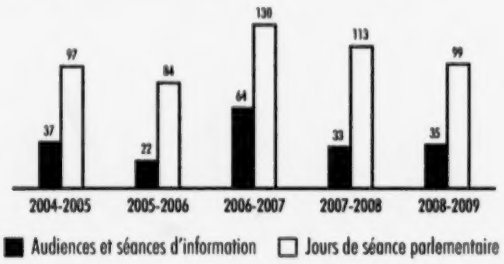

Les audiences des comités ont porté sur un large éventail de sujets et de rapports de vérification, par exemple, le Programme canadien de stabilisation du revenu agricole d'Agriculture et Agroalimentaire Canada, la gestion de la prestation des services juridiques au gouvernement par le ministère de la Justice Canada, Le programme des services à l'enfance et à la famille des Premières nations d'Affaires indiennes et du Nord Canada, la protection des renseignements et des biens du gouvernement lors de l'octroi des contrats, les paiements de transfert fédéraux aux provinces et aux territoires ainsi que les détentions et les renvois de l'Agence des services frontaliers du Canada.

Le commissaire à l'environnement et au développement durable comparaît habituellement devant le Comité permanent de l'environnement et du développement durable de la Chambre des communes et devant le Comité sénatorial permanent de l'énergie, de l'environnement et des ressources naturelles. D'autres comités font également appel au commissaire s'ils étudient des questions qu'il a vérifiées. Cette année, le commissaire a également participé à une audience sur le projet de loi C-474, une loi qui exigera l'élaboration et la mise en œuvre d'une stratégie fédérale de développement durable. Bien que nous n'ayons pas l'habitude de commenter les mesures législatives proposées, nous avons accepté de témoigner puisque le projet de loi avait trait au mandat du Bureau.

La *Loi fédérale sur le développement durable*, qui a reçu la sanction royale en juin 2008, comporte des exigences qui avaient été recommandées dans de précédents rapports de vérification du commissaire à l'environnement et au développement durable relativement aux stratégies de développement durable des ministères et des organismes.

Le Parlement se penche sur les questions soulevées dans nos rapports. Nous surveillons la façon dont nos vérifications de gestion aident le Parlement à exiger que le gouvernement rende des comptes en répertoriant des exemples de la manière dont il tient compte des questions de reddition de comptes, de rendement, de conformité aux autorisations ainsi que de l'environnement et du développement durable dans ses travaux législatifs et de surveillance.

Les trois exemples suivants montrent en quoi nos travaux réalisés en 2008-2009 ont contribué aux travaux législatifs et de surveillance du Parlement.

Une étude sur les paiements de transfert fédéraux aux provinces et aux territoires (Chapitre 1 du Rapport de décembre 2008)

Introduction

Le Bureau du vérificateur général effectue parfois des études sur des sujets d'intérêt pour les membres du Parlement. Ces études servent à les informer de problèmes importants.

Contexte

Les paiements de transfert fédéraux aux provinces et aux territoires représentent une part importante des dépenses annuelles du gouvernement fédéral. En 2006-2007, les paiements de transfert fédéraux aux provinces et aux territoires ont atteint environ 50 milliards de dollars, ce qui représente un peu moins de 23 p. 100 des dépenses fédérales. Ces paiements sont une source importante de financement pour les services fournis aux Canadiens, comme les soins de santé et l'éducation postsecondaire. Par le passé, les parlementaires ont posé un certain nombre de questions sur ces transferts et les ententes de responsabilisation à ce sujet.

Au cours de notre étude, nous avons constaté que l'étendue de la responsabilité fédérale en ce qui concerne l'utilisation que font les provinces et les territoires des fonds transférés dépend de la nature et de la portée des conditions qui se rattachent à ces transferts. Par exemple, en 1999, un ajout important a été effectué aux mécanismes de transfert utilisés par le gouvernement fédéral par le recours aux fiducies. Une fois que les conditions d'admissibilité de ces fiducies sont respectées, aucune autre condition n'oblige légalement les provinces et les territoires à consacrer les fonds aux fins annoncées. Lorsque les provinces et les territoires ont établi qu'ils sont admissibles à puiser des fonds de la fiducie, ils sont tenus de rendre des comptes à leurs propres citoyens, non au gouvernement fédéral, sur la façon dont ils utilisent les fonds.

Résultats

Ce chapitre a été examiné par deux comités permanents de la Chambre des communes : le Comité permanent de la santé, en février 2009, et le Comité permanent des comptes publics, en mars 2009. Ces audiences ont été un excellent forum de discussion sur les mécanismes de transfert fédéraux et sur les responsabilités fédérales, provinciales et territoriales. En mai 2009, le Comité permanent des comptes publics a publié son propre rapport et a présenté deux recommandations incitant le gouvernement à prendre des mesures.

La protection des renseignements et des biens du gouvernement lors de l'octroi des contrats (Chapitre 1 du Rapport d'octobre 2007)

Introduction

La vérificatrice générale communique les constatations d'une vérification aux comités parlementaires lors d'audiences auxquelles les ministères et les organismes participent également en tant que témoins. Ces audiences constituent un moyen important pour assurer la reddition de comptes, comme l'illustrent les audiences sur le chapitre 1 du Rapport d'octobre 2007, qui s'intitule « La protection des renseignements et des biens du gouvernement lors de l'octroi des contrats ».

Contexte

Il est essentiel que le gouvernement du Canada protège les renseignements et les biens gouvernementaux sensibles, qu'il les possède lui-même ou les confie au secteur privé, s'il veut atteindre ses objectifs et assurer la santé, la sécurité et le bien-être économique des Canadiens, au Canada et à l'étranger. Dans le cadre de la vérification, nous avons examiné la manière dont le gouvernement fédéral assure la protection des renseignements et des biens sensibles qu'il confie au secteur privé au cours du processus contractuel.

Nous avons constaté l'existence de graves déficiences dans les processus qui sont censés assurer la protection des renseignements et des biens sensibles du gouvernement. Ces déficiences comprennent, entre autres, un manque de clarté dans la définition des rôles et des responsabilités des responsables de la mise en œuvre des politiques, l'absence de mécanismes de surveillance afin de garantir que les politiques et les procédures sont mises en œuvre comme il est prévu, et le fait que certains fonctionnaires ont contourné des procédures de sécurité clés afin d'alléger les coûts et d'éviter les retards. En conséquence, des entrepreneurs dont le personnel et les installations ne détenaient pas de cotes de sécurité de niveau approprié ont eu accès à des renseignements et à des biens sensibles, dans le cadre de plusieurs contrats fédéraux.

Résultats

Travaux publics et Services gouvernementaux Canada, le ministère de la Défense nationale, la Gendarmerie royale du Canada, Construction de Défense Canada et le Secrétariat du Conseil du Trésor du Canada ont accepté les recommandations de la vérificatrice générale, à savoir vérifier et mettre à jour les rôles, les responsabilités, les politiques et les procédures mises en place afin de mieux protéger les renseignements et les biens sensibles qui sont accessibles dans le cadre du processus contractuel.

De plus, en 2008, le Comité permanent des comptes publics a examiné le chapitre au cours de deux audiences, l'une en février et l'autre en juin. Ces audiences ont été l'occasion de discuter de nos constatations et des positions des ministères, ainsi que des mesures correctives planifiées afin de donner suite aux observations et aux recommandations formulées dans le chapitre.

Le rapport annuel sur les stratégies de développement durable (Chapitre 4 du Rapport du commissaire à l'environnement et au développement durable de décembre 2008)

Introduction

Les constatations de nos vérifications peuvent donner lieu à l'adoption de nouvelles dispositions législatives. Les travaux du commissaire sur les stratégies de développement durable des ministères et des organismes du gouvernement au cours des dix dernières années en sont un bon exemple.

Contexte

En 1995, le Parlement a modifié la *Loi sur le vérificateur général* et a créé l'obligation pour les ministres des ministères et des organismes désignés de préparer des stratégies de développement durable, de les déposer au Parlement et de les mettre à jour au moins une fois tous les trois ans. Le Parlement a aussi confié au commissaire à l'environnement et au développement durable la tâche de surveiller la mise en œuvre des stratégies et d'établir un rapport annuel sur les progrès. L'objectif de cette modification à la Loi était de faire du développement durable une partie intégrante du mandat et des activités de chacun des ministères et des organismes.

Au cours des dix dernières années, le commissaire a souvent signalé d'importantes faiblesses en ce qui a trait à la qualité et la pertinence des engagements pris dans les stratégies de développement durable des ministères et a préconisé une stratégie fédérale globale en faveur du développement durable. Dans le 10e rapport annuel sur les stratégies de développement durable, le Rapport d'octobre 2007, chapitre 1, « Les stratégies de développement durable », le commissaire a conclu que l'approche actuelle du gouvernement pour produire et utiliser les stratégies de développement durable ne réussissait pas à faire progresser le développement durable. Le commissaire a recommandé au gouvernement fédéral de prendre de nombreuses mesures correctives, y compris d'établir des objectifs fédéraux relatifs au développement durable. Les objectifs devraient comprendre des attentes de rendement précises, des indicateurs et des cibles devant servir de repères objectifs et vérifiables pour mesurer les progrès accomplis.

Résultats

En juin 2008, le Parlement a adopté la *Loi fédérale sur le développement durable*. Le commissaire à l'environnement et au développement durable a été consulté, pendant l'élaboration de la *Loi*, sur les méthodes de gestion clés qui devraient être précisées en lien avec la stratégie fédérale de développement durable. La *Loi* comprend donc des volets importants de la recommandation formulée par le commissaire en 2007.

En vertu de cette *Loi*, le gouvernement doit élaborer une stratégie fédérale de développement durable qui précise des objectifs et des cibles mesurables. Les ministères et les organismes doivent établir leur propre stratégie qui est conforme et contribue à la stratégie pangouvernementale, et Environnement Canada est chargé d'en surveiller la mise en œuvre et de faire rapport sur les progrès accomplis.

En outre, en vertu de la *Loi*, le commissaire a de nouvelles responsabilités : il doit notamment vérifier la justesse des renseignements présentés dans les rapports du gouvernement sur le progrès réalisé.

Nos travaux offrent une valeur ajoutée pour les principaux utilisateurs de nos rapports. Nous effectuons des sondages auprès des parlementaires afin de recueillir leurs observations sur les rapports de vérification de gestion que nous déposons devant les membres des quatre principaux comités parlementaires chargés de les étudier — le Comité permanent des comptes publics et le Comité permanent de l'environnement et du développement durable de la Chambre des communes ainsi que le Comité sénatorial permanent des finances nationales et le Comité sénatorial permanent de l'énergie, de l'environnement et des ressources naturelles. Au cours de la dernière année, la composition des comités a beaucoup changé, de sorte que bon nombre de leurs membres n'ont pas été en mesure de formuler des commentaires sur les rapports achevés en 2008-2009. Par conséquent, nous avons décidé de ne pas effectuer de sondage auprès des parlementaires pour les vérifications de gestion terminées en 2008-2009.

Nous avons comme cible d'obtenir que 90 p. 100 des répondants donnent en moyenne la cote « d'accord » ou « entièrement d'accord » aux cinq énoncés utilisés pour déterminer si nos vérifications offrent une valeur ajoutée. Presque tous les parlementaires qui ont répondu aux sondages de 2006-2007 et de 2007-2008 ont donné des évalutaions qui dépassaient la cible.

Nos travaux offrent une valeur ajoutée pour les organisations que nous vérifions. Depuis 2003-2004, nous menons un sondage auprès des cadres supérieurs des organisations soumises à nos vérifications de gestion une fois que le rapport qui les concerne a été déposé au Parlement. Cette année, nous avons reçu 28 questionnaires de sondage dûment remplis concernant 15 vérifications.

Pour les vérifications de gestion, nous avions établi comme cible dans notre *Rapport sur les plans et les priorités 2008-2009* que 65 p. 100 des cotes indiquent que les répondants sont « d'accord » ou « entièrement d'accord » avec l'énoncé que nos vérifications offrent une valeur ajoutée pour les cadres supérieurs. Cet indicateur repose sur les réactions aux quatre énoncés présentées à la pièce 7. Le pourcentage de réactions indiquant « d'accord » ou « entièrement d'accord » à tous les énoncés a dépassé 65 p. 100 pour les vérifications effectuées en 2008-2009, une moyenne de 75 p. 100 ayant été obtenue pour les quatre énoncés.

Pièce 7 — Les vérifications de gestion offrent une valeur ajoutée pour la haute direction (Nombre de sondages reçus en 2008-09 = 15)

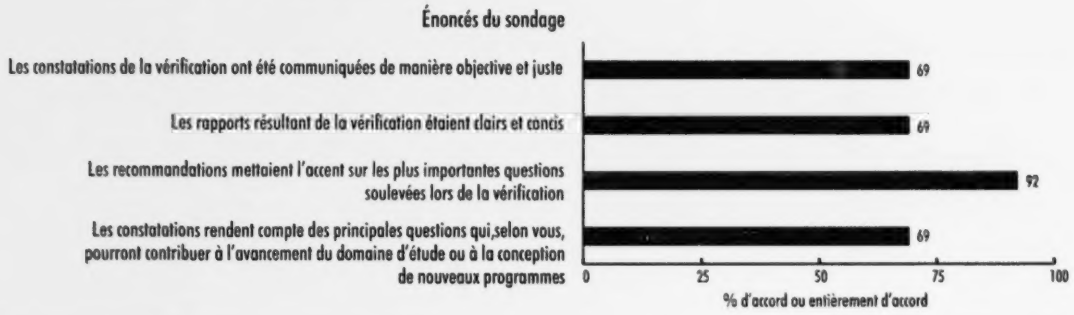

La pièce 8 montre la tendance que présentent les réponses de la haute direction au fil des ans (aucune cible n'était fixée avant 2005-2006). En 2008-2009, nous avons obtenu la meilleure évaluation depuis les cinq dernières années.

Pièce 8 — Les vérifications de gestion offrent une valeur ajoutée pour la haute direction

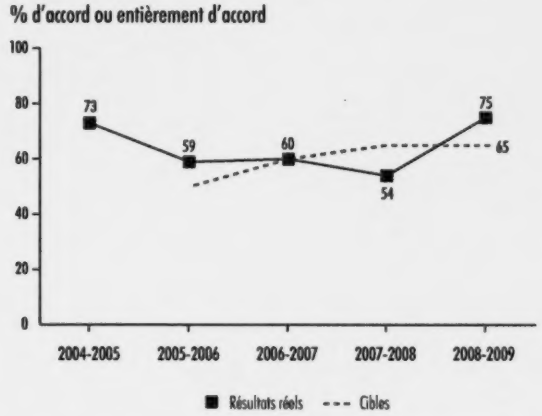

Les principaux utilisateurs de nos rapports et les organisations que nous vérifions donnent suite à nos constatations. Les ministères et les organismes ont la responsabilité de prendre les mesures correctives qui sont nécessaires et d'améliorer leurs méthodes de gestion. Chaque année, nous demandons à ces organisations de faire le point sur la mise en œuvre de nos recommandations. Depuis 2007-2008, nous leur demandons également d'évaluer le niveau de mise en œuvre atteint. L'information que nous recevons est celle que déclarent les ministères et les organismes. Nous ne soumettons cette information à aucun examen ni vérification en profondeur. Toutefois, nous jugeons de sa cohérence par rapport à ce que nous savons de l'organisation à ce moment-là.

Nous avons établi qu'une période de quatre ans est raisonnable pour mettre complètement en œuvre nos recommandations. Nous nous attendons à ce que 25 p. 100 des recommandations soient en grande partie mises en œuvre et à ce qu'un autre 50 p. 100 de celles-ci soient complètement mises en œuvre à la fin de la période de quatre ans. En 2008-2009, les ministères ont déclaré qu'ils avaient complètement mis en œuvre 63 p. 100 des recommandations formulées dans les rapports de vérification de gestion que nous avons déposés en 2004-2005 et qu'ils avaient en grande partie mis en œuvre un autre 27 p. 100 de ces recommandations. À compter de 2009-2010, notre cible sera de 75 p. 100, ce qui repose sur le regroupement des recommandations en grande partie mises en œuvre et complètement mises en œuvre. Pour 2008-2009, ce regroupement a donné 90 p. 100.

Nous préparons à intervalles périodiques un rapport *Le Point* qui fait état des progrès réalisés par le gouvernement dans la mise en œuvre des recommandations formulées dans des rapports de vérification de gestion antérieurs. Nous nous penchons à nouveau sur certaines recommandations et constatations choisies dans les rapports antérieurs pour déterminer si les progrès ont été satisfaisants. Pour ce faire, nous tenons compte du temps écoulé depuis notre rapport initial et de la complexité et du degré de difficulté des mesures correctives que doit prendre le gouvernement. Ces rapports *Le Point*

constituent pour nous une autre façon de déterminer — et une autre façon pour les parlementaires de comprendre — si les organisations gouvernementales s'acquittent des engagements qu'elles ont pris à la suite de nos recommandations antérieures.

Nous avons déposé un rapport *Le Point* en mars 2009. Pour cinq des sept sujets que nous avons examinés, nous avons conclu que les progrès accomplis étaient satisfaisants.

Vérification des états financiers des sociétés d'État, des gouvernements territoriaux et d'autres organisations

Les vérifications des états financiers visent à répondre aux questions suivantes :

- Les sociétés d'État, les gouvernements territoriaux et les autres organisations présentent-ils fidèlement leurs états financiers annuels?
- Le gouvernement fédéral donne-t-il une image fidèle de sa situation financière globale?
- Ces entités respectent-elles leurs autorisations législatives?

En 2008-2009, le Bureau a publié 108 rapports dans lesquels une opinion sur des états financiers ou une information financière était exprimée.

La pièce 9 résume les résultats que nous avons obtenus lors des vérifications des états financiers de 2008-2009.

Pièce 9 — Résultats pour les vérifications des états financiers

Résultats attendus		**Résultats réels**	
• Le Parlement et les organisations fédérales et territoriales sont associés au processus de vérification. • Le Parlement exige que le gouvernement rende des comptes. • Nos travaux sont pertinents pour les organisations fédérales et territoriales, les ministères, les organismes et les sociétés d'État.		Nous avons produit 108 rapports de vérification d'états financiers qui ont fourni aux bénéficiaires, et en bout de ligne, au Parlement, une opinion objective et indépendante visant à indiquer si l'information financière que nous avons examinée était fiable. Nous avons entamé des travaux avec les organisations fédérales qui seront touchées par la conversion prochaine aux normes internationales d'information financière dans le but de les sensibiliser davantage à ce changement. Nous collaborons également avec les comités de vérification de ces organisations en vue de prendre part aux préparatifs de surveillance liés à la conversion.	
Objectifs	**Indicateurs et cibles**	**Sommaire de notre rendement**	**État du rendement**
Nos travaux offrent une valeur ajoutée pour les principaux utilisateurs de nos rapports.	75 p. 100 des présidents de comités de vérification trouvent que nos vérifications des états financiers offrent une valeur ajoutée.	85 p. 100 des présidents des comités de vérification ont trouvé que nos vérifications des états financiers offrent une valeur ajoutée.	Supérieur aux attentes
Nos travaux offrent une valeur ajoutée pour les organisations que nous vérifions.	75 p. 100 des cadres supérieurs de sociétés d'État et de grands ministères trouvent que nos vérifications des états financiers offrent une valeur ajoutée.	83 p. 100 des cadres supérieurs des sociétés d'État et des grands ministères ont trouvé que nos vérifications des états financiers offrent une valeur ajoutée.	Supérieur aux attentes

Pièce 9 — Résultats pour les vérifications des états financiers (suite)

Résultats attendus		Résultats réels	
• Le Parlement et les organisations fédérales et territoriales sont associés au processus de vérification. • Le Parlement exige que le gouvernement rende des comptes. • Nos travaux sont pertinents pour les organisations fédérales et territoriales, les ministères, les organismes et les sociétés d'État.		Nous avons produit 108 rapports de vérification d'états financiers qui ont fourni aux bénéficiaires, et en bout de ligne, au Parlement, une opinion objective et indépendante visant à indiquer si l'information financière que nous avons examinée était fiable. Nous avons entamé des travaux avec les organisations fédérales qui seront touchées par la conversion prochaine aux normes internationales d'information financière dans le but de les sensibiliser davantage à ce changement. Nous collaborons également avec les comités de vérification de ces organisations en vue de prendre part aux préparatifs de surveillance liés à la conversion.	
Les principaux utilisateurs de nos rapports et les organisations que nous vérifions donnent suite à nos constatations.	100 p. 100 des réserves signalées dans nos opinions de vérification ont été réglées d'une vérification des états financiers à la suivante.	11 p. 100 des préoccupations des réserves signalées dans nos opinions de vérification ont été réglées d'une vérification des états financiers à la suivante. Nous avons exprimé 108 opinions de vérification d'états financiers, qui présentaient huit réserves. Il y avait neuf réserves en 2007-2008.	Attentes non réalisées (voir à la page 30)

Nos travaux offrent une valeur ajoutée pour les principaux utilisateurs de nos rapports. Pour déterminer la valeur de nos vérifications des états financiers, nous menons des sondages auprès des présidents des comités de vérification et d'autres organes chargés de surveiller la communication de l'information financière. Depuis 2002-2003, nous avons réalisé deux sondages biennaux. En 2008-2009, nous avons commencé à mener un sondage après chaque vérification.

Dans notre *Rapport sur les plans et les priorités 2008-2009*, nous avions établi une cible de 75 p. 100 pour le pourcentage de présidents de comités de vérification qui trouvent que nos vérifications offrent une valeur ajoutée. Nous avons obtenu comme résultat une moyenne de 85 p. 100, au moins trois quarts des répondants indiquant qu'ils étaient « d'accord » ou « entièrement d'accord » avec les cinq énoncés utilisés pour déterminer la valeur ajoutée (voir la pièce 10).

Pièce 10 — Les vérifications des états financiers offrent une valeur ajoutée pour les présidents des comités de vérification (Nombre de sondages reçus en 2008-2009 = 43)

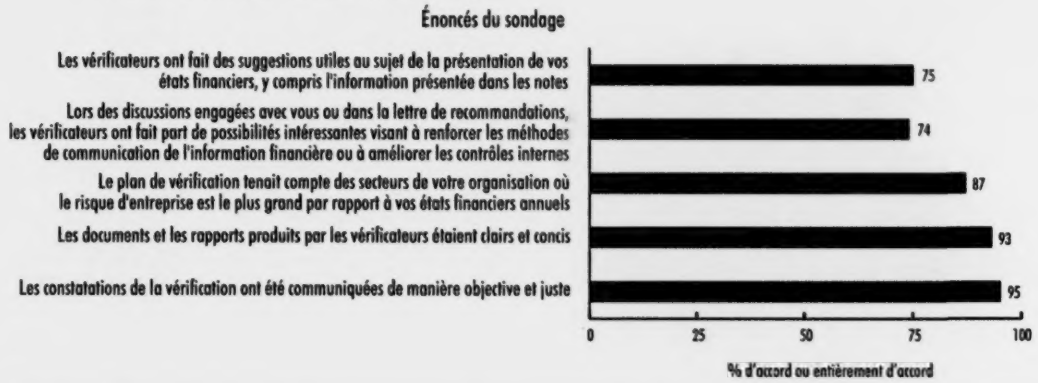

La pièce 11 montre la tendance que présentent les réponses des présidents des comités de vérification (aucune cible n'était fixée avant 2004-2005). Nous avons obtenu une meilleure évaluation en 2008-2009 que lors des sondages précédents.

Pièce 11 — Les vérifications des états financiers offrent une valeur ajoutée pour les présidents des comités de vérification

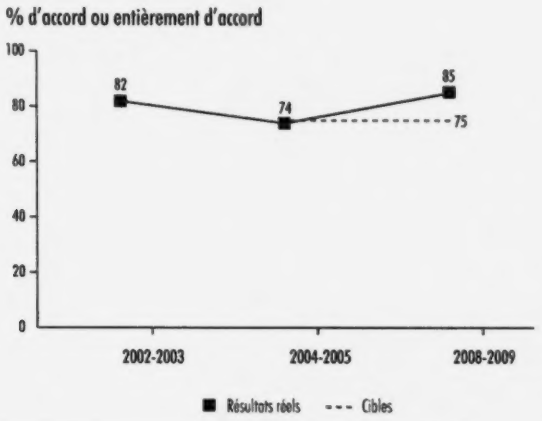

Nos travaux offrent une valeur ajoutée pour les organisations que nous vérifions. Pour 2008-2009, nous avons établi comme cible que 75 p. 100 des cadres supérieurs de sociétés d'État et de grands ministères sont d'accord ou entièrement d'accord pour dire que nos vérifications offrent une valeur ajoutée. Une moyenne de 83 p. 100 a été obtenue pour l'exercice, et les réactions à un seul énoncé se situaient en-deçà de 75 p. 100 (voir la pièce 12).

Pièce 12 — Les vérifications des états financiers offrent une valeur ajoutée pour les cadres supérieurs (Nombre de sondages reçus en 2008-2009 = 70)

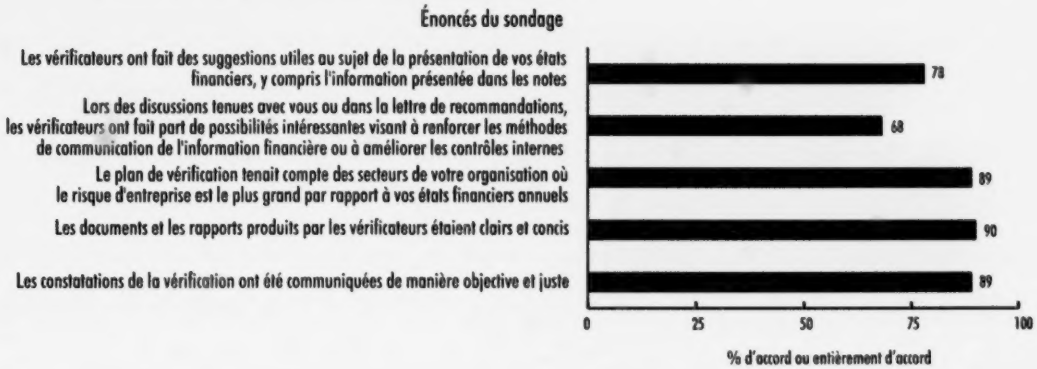

La pièce 13 montre la tendance que présentent les réponses des cadres supérieurs (aucune cible n'était fixée avant 2004-2005).

Pièce 13 — Les vérifications des états financiers offrent une valeur ajoutée pour les cadres supérieurs

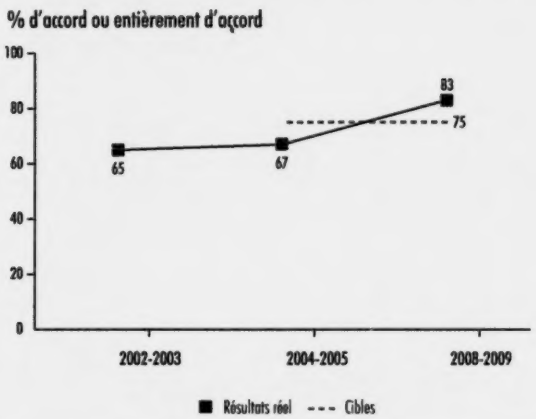

Les principaux utilisateurs de nos rapports et les organisations que nous vérifions donnent suite à nos constatations. Dans le cadre de nos vérifications des états financiers, nous surveillons les mesures prises pour donner suite aux opinions avec réserves que nous incluons dans nos rapports. Nous avons comme indicateur le pourcentage de réserves auxquelles on a donné suite d'un rapport au suivant. Nous cherchons à obtenir un résultat de 100 p. 100.

Nous pouvons inclure deux types de réserves dans nos rapports de vérification des états financiers : les réserves qui se rapportent à des questions de comptabilité financière et de vérification, et les réserves relatives aux questions de conformité aux autorisations. Nos rapports peuvent également s'intéresser à d'autres questions — à titre d'exemple, ils peuvent contenir des observations sur la viabilité financière d'une organisation ou sur la capacité d'une organisation de s'acquitter de son mandat. Dans le passé, seules les réserves portant sur des questions de comptabilité financière et de vérification étaient prises en compte dans le calcul de cet indicateur de rendement. Cette année, nous avons également tenu compte des réserves portant sur la conformité aux autorisations et d'« autres questions », et nous avons refait le calcul correspondant pour 2007-2008.

En 2008-2009, nous avons publié 108 rapports de vérification d'états financiers qui présentaient huit réserves déjà signalées dans les rapports de 2007-2008. Il a été donné suite à une seule des neuf réserves signalées en 2007-2008, ce qui donne un rendement équivalant à 11 p. 100.

Des huit réserves qui restent, trois se rapportaient à des questions de comptabilité financière et de vérification, et cinq avaient trait à des questions de conformité aux autorisations. Les trois réserves liées à la comptabilité financière et à la vérification étaient signalées dans des rapports concernant des organisations territoriales. Quatre des cinq réserves portant sur la conformité aux autorisations étaient incluses dans des rapports destinés aux organisations territoriales et faisaient état de rapports annuels qui n'étaient pas déposés à temps. De nombreuses organisations territoriales éprouvent encore des difficultés à établir la capacité en matière de gestion financière dont elles ont besoin.

Examens spéciaux des sociétés d'État

L'examen spécial d'une société d'État vise à répondre à la question suivante :

> Les moyens et les méthodes de la société d'État fournissent-ils l'assurance raisonnable que les actifs sont protégés et contrôlés, que la gestion des ressources est économique et efficiente et que les activités sont menées efficacement?

En 2008-2009, nous avons fait rapport sur les examens spéciaux des huit sociétés énumérées à la Section III — Information supplémentaire. En 2008, trois nouvelles sociétés d'État se sont ajoutées à la liste des sociétés qui doivent faire l'objet de nos examens spéciaux : le Musée canadien des droits de la personne, l'Office de financement de l'assurance-emploi du Canada et PPP Canada Inc.

En 2008, nous avons commencé à publier un chapitre présentant les points saillants des examens spéciaux effectués et nous continuerons chaque année d'inclure cette information dans nos rapports au Parlement. Le chapitre 7 de notre Rapport du printemps 2009, « Les examens spéciaux des sociétés d'État », présente les points saillants de huit rapports d'examen spécial de sociétés d'État qui ont été transmis aux conseils d'administration de ces sociétés entre le 1er mars 2008 et le 31 décembre 2008 et rendus publics par la suite. De ces huit rapports, six ne signalaient aucune lacune importante et deux faisaient état d'une ou de plusieurs lacunes importantes — il s'agit des rapports relatifs a la Société des ponts fédéraux Limitée et à VIA Rail Canada Inc. Ces lacunes ont été portées à la connaissance du ministre compétent.

La pièce 14 résume le rendement que nous avons obtenu pour les examens spéciaux de sociétés d'État en 2008-2009.

Pièce 14 — Résultats pour les examens spéciaux

Résultats attendus		**Résultats réels**	
• Le Parlement et les organisations fédérales et territoriales sont associés au processus de vérification. • Le Parlement exige que le gouvernement rende des comptes. • Nos travaux sont pertinents pour les organisations fédérales et territoriales, les ministères, les organismes et les sociétés d'État.		Nous avons remis huit rapports d'examen spécial de sociétés d'État fédérales en 2008-2009. Dans deux de ces rapports — ceux relatifs à VIA Rail Canada Inc. et à la Société des ponts fédéraux Limitée — nous avons signalé des lacunes importantes.	
Objectifs	**Indicateurs et cibles**	**Sommaire de notre rendement**	**État du rendement**
Nos travaux offrent une valeur ajoutée pour les principaux utilisateurs de nos rapports.	90 p. 100 des présidents des conseils d'administration trouvent que nos examens spéciaux offrent une valeur ajoutée.	97 p. 100 des présidents des conseils d'administration ont trouvé que nos examens spéciaux offrent une valeur ajoutée.	Supérieur aux attentes
Nos travaux offrent une valeur ajoutée pour les organisations que nous vérifions.	75 p. 100 des dirigeants de sociétés d'État trouvent que nos examens spéciaux offrent une valeur ajoutée.	84 p. 100 des dirigeants des sociétés d'État ont trouvé que nos examens spéciaux offrent une valeur ajoutée.	Supérieur aux attentes

Pièce 14 — Résultats pour les examens spéciaux (suite)

Résultats attendus		**Résultats réels**	
• Le Parlement et les organisations fédérales et territoriales sont associés au processus de vérification. • Le Parlement exige que le gouvernement rende des comptes. • Nos travaux sont pertinents pour les organisations fédérales et territoriales, les ministères, les organismes et les sociétés d'État.		Nous avons remis huit rapports d'examen spécial de sociétés d'État fédérales en 2008-2009. Dans deux de ces rapports — ceux relatifs à VIA Rail Canada Inc. et à la Société des ponts fédéraux Limitée — nous avons signalé des lacunes importantes.	
Les principaux utilisateurs de nos rapports et les organisations que nous vérifions donnent suite à nos constatations.	100 p. 100 des lacunes importantes ont été comblées depuis le dernier examen spécial.	s/o*	s/o

* Pour les huit examens spéciaux terminés en 2008-2009 sans exception, aucune lacune importante n'avait été signalée lors de l'examen spécial précédent, ou aucun examen spécial n'avait eu lieu précédemment parce que la société d'État était nouvelle.

Nos travaux offrent une valeur ajoutée pour les principaux utilisateurs de nos rapports. Pour déterminer la valeur que représentent nos examens spéciaux pour les utilisateurs des rapports correspondants, nous menons des sondages auprès des présidents des conseils d'administration (voir la pièce 15). Même si le nombre de répondants était petit (il correspond au nombre d'examens spéciaux que nous effectuons chaque année), nous avons obtenu un bon taux de réponse. Nous avons reçu des réponses de huit des dix présidents des conseils d'administration ayant fait l'objet du sondage en 2008-2009.

Pièce 15 — Les examens spéciaux offrent une valeur ajoutée pour les présidents des conseils d'administration (Nombre de sondages reçus en 2008-2009=8)

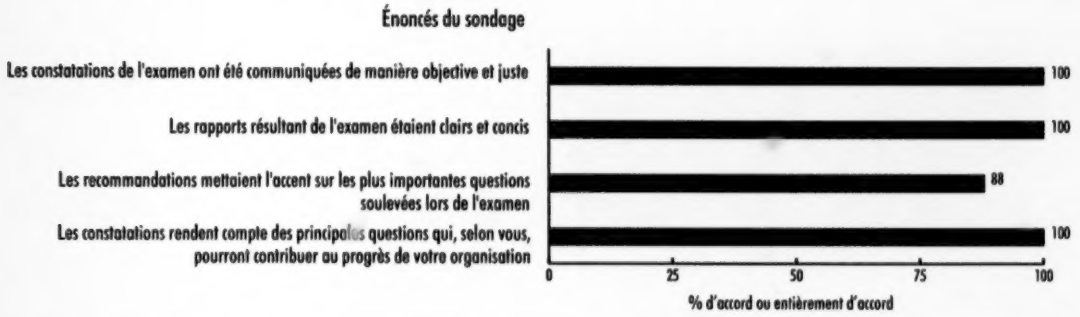

Dans notre *Rapport sur les plans et les priorités 2008-2009*, nous avions établi une cible de 90 p. 100 pour le pourcentage de répondants qui indiquent qu'ils sont d'accord ou entièrement d'accord avec l'énoncé que nos rapports offrent une valeur ajoutée. Cette année, nous avons obtenu un résultat global de 97 p. 100. Tous les répondants sont d'accord ou entièrement d'accord pour dire que nous produisons des rapports clairs et concis, que nous communiquons nos constatations de manière objective et juste et que les constatations rendent compte des principales questions qui pourront contribuer au progrès de l'organisation.

La pièce 16 montre la tendance que présentent les réponses des présidents des conseils d'administration (aucune cible n'était fixée avant 2007-2008).

Pièce 16 — Les examens spéciaux offrent une valeur ajoutée pour les présidents des conseils d'administration

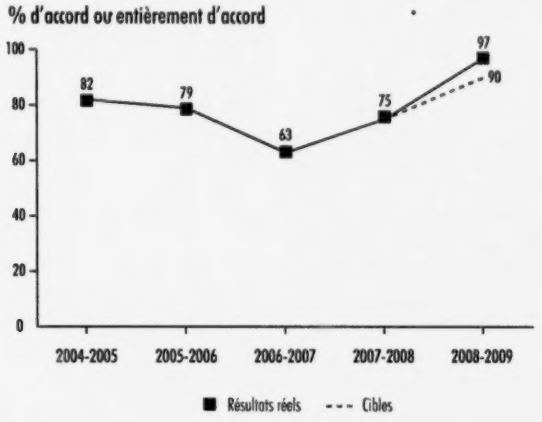

Nos travaux offrent une valeur ajoutée pour les organisations que nous vérifions. Dans notre *Rapport sur les plans et les priorités 2008-2009*, nous avions établi comme cible que 75 p. 100 des premiers dirigeants des sociétés d'État sont d'accord ou entièrement d'accord avec l'énoncé que nos examens spéciaux offrent une valeur ajoutée. Pour l'exercice 2008-2009, nous avons obtenu un résultat de 84 p. 100 (voir la pièce 17).

Pièce 17 — Les examens spéciaux offrent une valeur ajoutée pour les premiers dirigeants (Nombre de sondages reçus en 2008-2009=11)

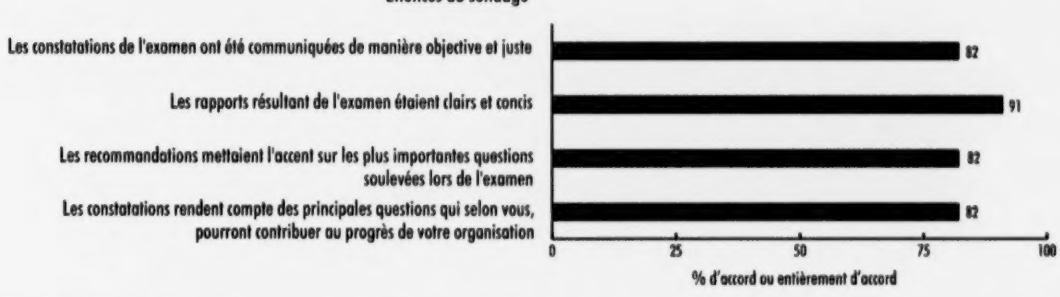

La pièce 18 montre la tendance que présentent les réponses des premiers dirigeants (aucune cible n'était fixée avant 2006-2007).

Pièce 18 — Les examens spéciaux offrent une valeur ajoutée aux premiers dirigeants

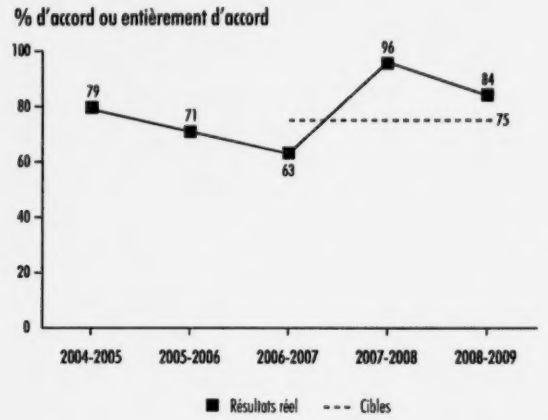

Les principaux utilisateurs de nos rapports et les organisations que nous vérifions donnent suite à nos constatations. Nous surveillons les mesures prises pour combler les lacunes importantes que nous avons signalées dans nos rapports. Dans le cas des examens spéciaux, notre indicateur est le pourcentage de lacunes importantes auxquelles on a donné suite d'un rapport au suivant. Notre cible est de 100 p. 100.

Pour les huit examens spéciaux terminés en 2008-2009, aucune lacune importante n'avait été signalée lors de l'examen spécial précédent, ou aucun examen spécial n'avait eu lieu précédemment puisque la société d'État était nouvelle. L'indicateur ne s'applique donc pas.

Activités de surveillance du développement durable et pétitions en matière d'environnement

Activités de surveillance du développement durable. Dans le passé, nous avons exercé annuellement une surveillance d'un certain nombre de stratégies de développement durable de ministères et nous continuons d'agir ainsi. En 2008, nous avons examiné la mise en œuvre d'un engagement de chacune des stratégies de 2007-2009 présentées par 11 organisations fédérales.

Les organisations ont pris un certain nombre de mesures dans des secteurs particuliers, mais il n'existe toujours pas d'objectifs ni d'indicateurs bien définis pour préciser les attentes du gouvernement à l'égard des stratégies de développement durable, ni pour mesurer les progrès individuels ou collectifs des ministères et des organismes. Par conséquent, nous ne possédons toujours pas d'éléments qui nous permettent de faire une évaluation valable des résultats en ce qui a trait aux stratégies de développement durable.

La *Loi fédérale sur le développement durable* de 2008 exige qu'Environnement Canada établisse des cibles et des objectifs fédéraux de développement durable d'ici juin 2010 et qu'il fasse rapport sur le progrès

réalisé au moins une fois tous les trois ans suivant l'entrée en vigueur de la *Loi*. En vertu de cette législation, de nouvelles responsabilités incombent au commissaire à l'environnement et au développement durable, notamment celle de vérifier la justesse des renseignements contenus dans le rapport du gouvernement sur le progrès réalisé dans la mise en œuvre de la stratégie fédérale de développement durable. Nous attendons avec intérêt d'examiner ce progrès dans le cadre de nos rapports annuels futurs.

Les pétitions en matière d'environnement. Les modifications apportées en 1995 à la *Loi sur le vérificateur général* nous obligent à surveiller les pétitions en matière d'environnement reçues des Canadiens et à en rendre compte annuellement au Parlement. Le commissaire fait rapport sur la quantité et la nature des pétitions reçues ainsi que sur l'état d'avancement de leur traitement et le respect des délais dans les réponses des ministres. Le rapport annuel sur les pétitions en matière d'environnement faisait partie du *Rapport de décembre 2008* du commissaire, qui a été déposé au Parlement en février 2009.

En 2008-2009, le Bureau a reçu 37 pétitions en matière d'environnement. Les ministres ont répondu dans une proportion de 83 p. 100 aux pétitions sur des questions environnementales dans le délai de 120 jours prévu, comparé à une proportion de 84 p. 100 pour l'exercice précédent.

En outre, nous avons maintenu notre pratique de vérifier certaines questions et certains engagements pris par les ministres en réponse aux pétitions. En 2008-2009, nous avons vérifié les progrès réalisés par les ministères en ce qui concerne l'élaboration de la cote air santé. Nous avons présenté les résultats de ces travaux au Parlement dans notre rapport *Le Point* de mars 2009.

Notre rendement organisationnel

Nous mesurons et gérons notre rendement en tant qu'organisation de différentes façons. Les sections qui suivent présentent nos principaux objectifs, indicateurs et cibles de rendement ainsi que les résultats que nous avons obtenus en 2008-2009.

Respecter les échéances et le budget

Respect des échéances. Pour les vérifications de gestion, le Bureau détermine quand chacun des rapports de vérification sera déposé à la Chambre des communes; il n'y a donc pas de date d'échéance fixée par la loi pour ces rapports. Nous communiquons cependant au Comité permanent des comptes publics notre calendrier des dates auxquelles nous prévoyons déposer nos rapports de vérification de gestion au cours du prochain exercice. Dans notre *Rapport sur les plans et les priorités 2008-2009*, nous avions énuméré les 29 rapports de vérification de gestion que nous comptions déposer au cours de l'exercice. Tous les rapports ont été terminés selon les prévisions, à l'exception d'un seul. L'échéance de ce dernier a été reportée, et le rapport a été déposé en mai 2009. Nous avions comme cible pour 2008-2009 que 90 p. 100 des rapports seraient déposés à temps. En ce qui concerne les vérifications de gestion d'entités fédérales, 13 rapports ont été déposés aux dates prévues, et 13 l'ont été plus tard que la date prévue dans le *Rapport sur les plans et les priorités 2008-2009* en raison de la prorogation du Parlement. Un rapport parmi les 13 déposés plus tard que prévu a été déposé séparément puisqu'il était produit conjointement avec une vérification connexe effectuée par le Commissariat à la protection de la vie privée. Les deux vérifications de gestion des entités territoriales prévues ont été terminées à temps. Des précisions sur les rapports de vérification qui ont été déposés se trouvent à la Section III — Informations supplémentaires.

La majorité des vérifications des états financiers des sociétés d'État fédérales (91 p. 100) et des autres organisations fédérales pour lesquelles une date d'échéance est fixée par la loi (95 p. 100) ont été terminées à temps, mais nous n'avons pas atteint notre cible de 100 p. 100. En ce qui concerne les sociétés d'État fédérales, les échéances pour le dépôt des rapports n'ont pas été respectées pour la Monnaie royale canadienne (pour l'exercice terminé le 31 décembre 2008), la Commission de la capitale nationale, la Société des ponts fédéraux Limitée et la Fondation canadienne des relations raciales (pour chacune de ces sociétés, pour l'exercice terminé le 31 mars 2008). Dans le cas d'une « autre organisation fédérale qui a une date d'échéance fixée par la loi », soit la Commission des champs de bataille nationaux, nous n'avons pas pu respecter l'échéance. Il peut être plus difficile de terminer les vérifications des organisations fédérales à temps lorsqu'il n'y a pas de date d'échéance prévue par la loi, car ces entités ne sont pas toujours prêtes à être vérifiées selon l'échéance que nous nous sommes fixée, à savoir dans les 150 jours suivant la fin de l'exercice. En 2008-2009, nous avons néanmoins réussi à terminer à temps 84 p. 100 de ces vérifications, ce qui est supérieur à notre cible de 70 p. 100 pour l'exercice (voir la pièce 19).

Pièce 19 — Nos travaux respectent les échéances

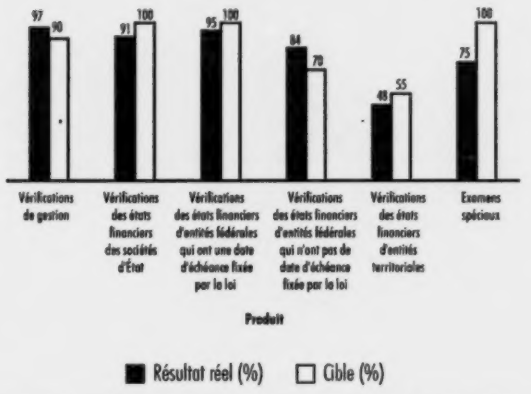

Les vérifications des états financiers des entités territoriales posent des défis uniques, notamment en ce qui concerne l'état de préparation du client. En 2008-2009, 48 p. 100 de ces vérifications ont été terminées selon l'échéance prévue, ce qui constitue une diminution par rapport à 2007-2008 ainsi qu'un résultat en deçà de notre objectif de 55 p. 100 pour 2008-2009.

Dans notre *Rapport sur les plans et les priorités 2008-2009*, nous avions énuméré les 15 examens spéciaux que nous comptions effectuer en 2008-2009. Huit de ces examens ont été terminés en 2008-2009, et les rapports de six d'entre eux ont été livrés à la date fixée par la loi ou avant celle-ci (voir la liste des examens spéciaux effectués). Pour ce qui est des sept autres examens spéciaux, l'échéance a été reportée jusqu'en 2009-2010. Toutefois, nous croyons toujours être en mesure de terminer ces examens avant les échéances fixées par la loi. En 2008-2009, nous avons obtenu un résultat de 75 p. 100, tout comme en 2007-2008. Bien qu'il s'agisse d'une importante amélioration par rapport aux 25 p. 100 de 2006-2007, notre résultat se situe toujours en-deçà de notre cible de 100 p. 100. Nous nous attachons à parfaire notre méthode de planification des examens spéciaux afin de respecter davantage les échéances.

Respect du budget. Pour toutes nos vérifications, nous considérons avoir respecté le budget si nous avons effectué la vérification en pas plus de 115 p. 100 du nombre d'heures prévues pour la vérification. Ce chiffre tient compte de facteurs que l'équipe de vérification ne peut contrôler et qui peuvent influer sur le temps nécessaire à une vérification, comme l'état de préparation de l'entité vérifiée et le nombre et la complexité des questions de vérification relevées.

Pour ce qui est des vérifications des entités fédérales, trois de nos résultats obtenus par rapport au respect du budget se sont améliorés en 2008-2009 et ont dépassé notre cible de 70 p. 100. Cependant, pour les vérifications des sociétés d'État et des autres entités fédérales qui ont une date d'échéance fixée par la loi, les résultats sont en-deçà de la cible. Quant à nos résultats par rapport au respect du budget pour les vérifications des organisations territoriales, ils sont bien au-dessus de la cible de 55 p. 100 (voir la pièce 20).

Pièce 20 — Nos travaux respectent le budget

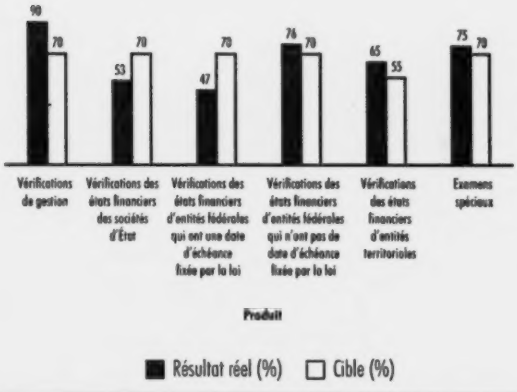

Les résultats obtenus en 2008-2009 par rapport au respect du budget pour les vérifications des états financiers des sociétés d'État et des autres entités fédérales qui ont une date d'échéance fixée par la loi continuent de se situer bien en-deçà de la cible établie, mais les résultats de nos vérifications récentes sont prometteurs, en partie grâce aux efforts que nous déployons pour rendre nos méthodes d'établissement et de gestion des budgets plus rigoureuses. Les préparatifs rendus nécessaires pour la conversion aux normes internationales d'information financière posent de nouveaux défis en matière d'établissement du budget et d'affectation des ressources dans le cas des vérifications des sociétés d'État et des organisations territoriales. Nous examinerons donc toutes les vérifications dans le but de cerner les possibilités de les rendre plus efficientes, de manière à pouvoir contrebalancer l'incidence de ces défis additionnels. On peut certes trouver plusieurs raisons et explications possibles aux dépassements de budget pour des vérifications données, mais, dans l'ensemble, ces résultats indiquent que nous devons mieux planifier, surveiller et établir les budgets de nos vérifications. Par ailleurs, les résultats de notre sondage auprès des employés montrent que nos employés croient que nous pouvons améliorer la gestion de l'affectation du personnel aux produits.

Présenter des rapports de vérification fiables

Nos travaux de vérification reposent sur une méthode et un système de gestion de la qualité rigoureux. Les revues internes annuelles et les revues externes effectuées périodiquement par des pairs fournissent des opinions à la vérificatrice générale sur la question de savoir si nos vérifications sont réalisées selon les normes établies pour la profession et si notre système de contrôle de la qualité est bien conçu et mis en œuvre efficacement. Nous rendons compte publiquement des résultats de ces revues afin de donner l'assurance aux députés et à la population qu'ils peuvent s'appuyer sur les opinions et les conclusions exprimées dans nos rapports de vérification. Le Système de gestion de la qualité est fondé sur les normes de la profession et les politiques du Bureau. Il fournit aux vérificateurs une série d'étapes à franchir obligatoirement lors de leurs vérifications et permet de garantir que ces vérifications sont effectuées conformément aux normes de la profession et aux politiques du Bureau. Les revues internes annuelles permettent aussi de déterminer si les opinions et les conclusions formulées dans nos rapports de vérification sont appropriées. Les revues externes réalisées par des instituts provinciaux de comptables agréés visent à déterminer si nous appliquons les normes de la profession et si nous respectons leurs exigences en matière de formation des stagiaires comptables agréés.

Revues internes des pratiques. Chaque année, nous effectuons des revues des pratiques de nos vérifications d'états financiers, de nos examens spéciaux, de nos vérifications de gestion et de nos évaluations des rapports sur le rendement des organismes en évaluant leur conformité au Système de gestion de la qualité du Bureau. En 2008-2009, nous avons mené à bien 22 revues des pratiques, soit 12 pour des vérifications d'états financiers, 7 pour des vérifications de gestion et 3 pour des examens spéciaux. Le nombre de revues réalisées est plus élevé qu'à l'habitude et tient compte de l'exécution de travaux en retard de l'exercice précédent.

Dans tous les cas à l'exception d'un seul, les revues des pratiques ont révélé que les opinions et les conclusions exprimées dans nos rapports étaient appropriées. Pour ce qui est de l'exception, on a demandé à l'équipe de vérification d'exécuter des travaux additionnels et d'apporter des corrections au dossier de vérification.

Les revues des pratiques ont permis de cerner un certain nombre de cas où des améliorations devaient être apportées à notre Système de gestion de la qualité et où ce dernier n'était pas utilisé de façon uniforme et rigoureuse. Les revues ont révélé que seulement quatre des vérifications respectaient totalement notre Système de gestion de la qualité.

Le Bureau n'est pas satisfait de ces résultats et il a pris des mesures pour régler les difficultés, y compris accroître les obligations redditionnelles en matière de conformité au Système de gestion de la qualité. Nous avons élaboré des plans d'action détaillés qui ont été examinés par notre comité de vérification indépendant et approuvés par le Conseil de direction du Bureau. Ces deux instances surveilleront attentivement la mise en œuvre des plans d'action. Grâce à ces mesures, nous pouvons nous attendre à ce que le prochain exercice soit marqué par des améliorations et, comme bon nombre des vérifications du prochain exercice sont déjà avancées, à ce que ces améliorations soient encore plus nombreuses au cours de l'exercice suivant.

En réponse à ces revues des pratiques, nous avons décidé de modifier notre indicateur de rendement en le faisant passer de « pourcentage des revues internes des pratiques qui indiquent que nos vérifications sont conformes à notre Système de gestion de la qualité » à « pourcentage des revues des pratiques qui indiquent que les opinions et les conclusions exprimées dans nos rapports sont appropriées ». Ce changement repose sur le fait que, même si la conformité à notre Système de gestion de la qualité vise à garantir que les opinions et les conclusions exprimées dans nos rapports de vérification sont appropriées, au bout du compte, le Parlement et le public cherchent avant tout à savoir si ces opinions et ces conclusions sont fiables.

Revues externes. En ayant recours aux revues du Bureau par des pairs, effectuées par d'autres bureaux nationaux de vérification législative, nous cherchons à obtenir périodiquement une assurance indépendante que notre Système de gestion de la qualité est conçu adéquatement et qu'il fonctionne efficacement pour produire, en toute indépendance, une information objective et corroborée, sur laquelle le Parlement peut s'appuyer pour examiner le rendement du gouvernement et exiger de ce dernier qu'il rende des comptes. La prochaine revue par des pairs aura lieu en 2009-2010. Elle portera sur nos trois principales méthodes de vérification et sur les principaux services qui appuient directement les activités de vérification. Les deux revues précédentes par des pairs ont révélé que notre Système de gestion de la qualité pour les vérifications des états financiers était bien conçu et qu'il fonctionnait efficacement (1999), et qu'il en était de même pour les méthodes de vérification de gestion (2003).

Un autre genre de revues externes est effectué par les instituts provinciaux de comptables agréés. Ces derniers vérifient si nous respectons les normes de la profession et si la formation que nous donnons

aux futurs comptables agréés satisfait à leurs exigences. Les plus récentes revues effectuées par les instituts de 5 provinces (au cours des 18 derniers mois) ont indiqué que nous respections les normes professionnelles ainsi que les exigences de ces instituts en matière de formation.

Les résultats des revues des pratiques du Bureau, y compris les plans d'action et les rapports d'étape, sont publiés sur le site Web du Bureau, sous la rubrique « À propos du Bureau ».

Vérifications internes. Nous vérifions également nos méthodes de gestion et d'administration. Ces vérifications fournissent à la vérificatrice générale l'assurance que le Bureau respecte les politiques du gouvernement et celles du Bureau. Elles fournissent également aux gestionnaires des évaluations et des recommandations. Le lien à la liste des vérifications et des examens internes se trouve à la Section III—Informations supplémentaires.

En 2008-2009, à la suite de l'implantation d'un nouveau système financier en avril 2008, nous avons entamé une vérification interne des contrôles sur les opérations financières. Les constatations de cette vérification seront présentées dans notre *Rapport sur le rendement 2009-2010*.

Les résultats des vérifications internes sont publiés sur le site Web du Bureau, au fur et à mesure que celles-ci sont terminées, sous la rubrique « À propos du Bureau ».

Offrir un milieu de travail respectueux

Les valeurs que nous privilégions en vue de créer un milieu de travail respectueux sont l'honnêteté, l'intégrité et la conduite exemplaire. Ces valeurs définissent la façon dont nous effectuons notre travail et nous nous conduisons. De plus, le Bureau préconise les valeurs suivantes : compétence, représentativité, impartialité, justice, équité en matière d'emploi, transparence, souplesse, viabilité financière et efficience. Il intègre ces valeurs dans toutes les activités qui touchent les ressources humaines. En outre, depuis 2005, 50 p. 100 de la rémunération au rendement des gestionnaires est calculée en fonction de leur capacité de bien gérer leurs ressources humaines.

Le Bureau s'est fixé quatre objectifs pour maintenir un milieu de travail respectueux, lesquels sont assortis d'indicateurs et de cibles :

- offrir un milieu de travail où les employés sont satisfaits et motivés;
- favoriser l'instauration d'un milieu de travail bilingue;
- réunir un effectif qui est représentatif de la population canadienne;
- faire en sorte de disposer d'employés compétents et capables, afin de mener à bien notre mandat.

Des employés satisfaits et motivés. Pour cet objectif, notre cible est de maintenir le taux de satisfaction des employés à au moins 80 p. 100. En 2008, le taux de réponse de notre sondage auprès des employés a été de 93 p. 100, ce qui est supérieur au taux de 90 p. 100 obtenu en 2006, et à la norme de la plupart des organisations, qui est de 65 p. 100. Les résultats indiquent une augmentation importante de la satisfaction globale des employés, qui est passée de 70 p. 100 en 2004 à 82 p. 100 en 2006, et à 88 p. 100 en 2008. La plupart des employés, soit 93 p. 100 d'entre eux, affirment qu'ils sont fiers de travailler pour le Bureau, que le Bureau est bien géré, que sa direction est claire, et que sa vision et ses valeurs sont fortement respectées.

Notre défi l'an prochain sera de maintenir ce niveau de satisfaction et de continuer à chercher des façons de nous améliorer. En réponse au sondage mené auprès des employés en 2008, le Conseil de direction s'est engagé à agir dans les trois domaines suivants : l'efficacité de la gestion et de la supervision, les ressources (charge de travail et dotation) et le processus de promotion. Ces mesures ont commencé à être mises en œuvre à la fin de 2008. Notre objectif est de nous assurer que toutes les initiatives recensées sont bien avancées ou terminées avant notre prochain sondage des employés, au printemps 2010.

Un milieu de travail bilingue. Le Bureau a continué à améliorer sa capacité bilingue dans le groupe de direction. Au 31 mars 2009, 85 p. 100 des membres du groupe de la haute direction (vérificateurs généraux adjoints et directeurs principaux) répondaient aux exigences linguistiques rattachées à leur poste. En ce qui concerne les directeurs, 79 p. 100 de ceux-ci satisfaisaient aux exigences linguistiques de leur poste. Nous continuerons à mettre l'accent sur la formation linguistique en langue seconde au cours de 2009-2010.

Un effectif représentatif. En augmentant son effectif par rapport à l'exercice précédent, le Bureau a pu, pour trois des quatre groupes désignés, dépasser ou se rapporcher du niveau de 100 p. 100 de leur disponibilité au sein de la population active. Nous devons encore faire des efforts pour augmenter la représentation des minorités visibles.

Taux de maintien de l'effectif. Le taux de maintien de l'effectif de 88 p. 100 a légèrement augmenté au cours du dernier exercice, mais demeure inférieur à notre cible de 90 p. 100. Nous avons élaboré une stratégie de recrutement et de maintien de l'effectif et nous surveillons de plus près certains groupes d'employés, particulièrement dans le domaine de la comptabilité, afin d'améliorer notre capacité de conserver notre personnel.

Rendement financier

En 2008-2009, le Bureau pouvait dépenser un montant net de 100,4 millions de dollars, qui se compose des crédits accordés pour l'exercice de 87,9 millions de dollars, et de la valeur des services fournis gratuitement par d'autres entités gouvernementales, soit 13,4 millions de dollars, déduction faite des revenus non disponibles de 0,9 million de dollars.

Les crédits parlementaires

Au cours de l'exercice 2008-2009, le Bureau a utilisé 84,4 millions de dollars des 87,9 millions de dollars de crédits parlementaires qui lui ont été accordés (voir la pièce 21). Ces crédits de 87,9 millions de dollars sont constitués d'une somme de 81,9 millions de dollars provenant du *Budget principal des dépenses* et d'une somme additionnelle de 6,0 millions de dollars provenant du *Budget supplémentaire des dépenses* et d'ajustements et de virements. La somme de 6,0 millions de dollars comprend des éléments réguliers, y compris les fonds reportés (3,6 millions de dollars) et divers éléments salariaux, comme les augmentations dues aux facteurs économiques et les hausses liées à la rémunération au rendement (1,0 million de dollars), ainsi que les congés parentaux et les indemnités de départ (1,7 million de dollars) recouvrés du Secrétariat du Conseil du Trésor (par le truchement du crédit pour éventualités).

Pièce 21 — Crédit et poste législatif

		2008-2009 (en millions de dollars)			
N° du crédit ou poste législatif (L)	Libellé du crédit ou du poste législatif	Budget principal des dépenses	Dépenses prévues	Total des autorisations	Total des dépenses réelles
15	Dépenses du programme	72,3	72,3	78,6	75,1
(L)	Contributions aux régimes d'avantages sociaux des employés	9,6	9,6	9,3	9,3
	Total	**81,9**	**81,9**	**87,9**	**84,4**

Le Bureau n'a donc pas utilisé 3,5 millions de dollars de ses crédits parlementaires en 2008-2009 (4,3 millions en 2007-2008). À l'instar des ministères et des organismes fédéraux, le Bureau peut, sous réserve de l'autorisation du Parlement, reporter au prochain exercice des montants non dépensés et des ajustements pouvant représenter jusqu'à 5 p. 100 de son budget de fonctionnement (fondé sur les dépenses de programme indiquées dans le *Budget principal des dépenses*).

La pièce 22 montre la tendance relative aux dépenses du Bureau de 2004-2005 à 2008-2009.

Pièce 22 — Tendance en matière de dépenses

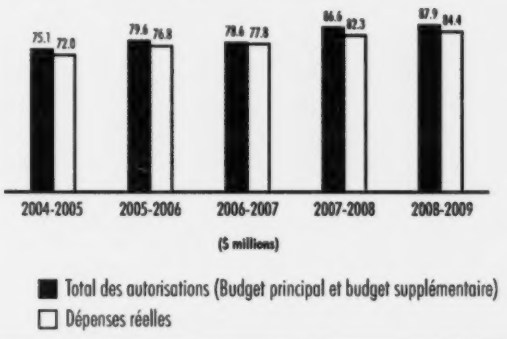

Coût de fonctionnement

En 2008-2009, le coût net de fonctionnement du Bureau s'est établi à 100,1 millions de dollars, comme l'indiquent ses états financiers vérifiés (page 48). Cette augmentation de 7,4 millions de dollars (8,0 p. 100) par rapport à 2007-2008 est surtout attribuable à une augmentation des salaires et des avantages sociaux d'environ 4,5 millions de dollars (6,4 p. 100) ainsi qu'à une augmentation du coût des locaux du Bureau de 1,6 million de dollars (22,0 p. 100) et des services professionnels de 1,2 million de dollars (14,4 p. 100). La hausse du coût des salaires s'explique principalement par l'utilisation d'un plus grand nombre d'équivalents temps plein, par l'augmentation annuelle due aux facteurs économiques et par la hausse des coûts des avantages sociaux et des indemnités de départ. Le coût des locaux, lesquels sont fournis gratuitement au Bureau, a augmenté par suite de la conclusion d'une nouvelle entente d'une durée de quatre années et demie. Travaux publics et Services

gouvernementaux Canada a négocié cette nouvelle entente, qui porte sur les locaux du Bureau à Ottawa et qui est entrée en vigueur en avril 2008. Le coût établi pour la première année de l'entente comporte une augmentation de 22 p. 100 pour tenir compte de l'augmentation de la valeur de marché des frais d'utilisation.

Équivalents temps plein

Le Bureau a utilisé 628 équivalents temps plein (ETP) en 2008-2009, ce qui représente 98,9 p. 100 de son budget de 635 ETP. Il s'agit d'une augmentation de 20 ETP par rapport à l'utilisation de l'exercice précédent. En 2007-2008, le Bureau avait utilisé 608 ETP, soit 98,5 p. 100 de son budget de 617 ETP.

Analyse par activité de vérification législative

Nous avons présenté un budget initial de 91,9 millions de dollars pour 2008-2009 dans notre *Rapport sur les plans et les priorités 2008-2009*, ainsi qu'un budget révisé de 98,8 millions de dollars pour 2008-2009 dans notre *Rapport sur les plans et les priorités 2009-2010*. Le budget révisé (dépenses prévues) et les dépenses réelles (coût net de fonctionnement) de 2008-2009 sont indiqués à la pièce 2 — Sommaire de notre rendement (page 9).

Nous gérons les coûts à l'échelle du Bureau et également pour chaque vérification. Des budgets sont établis pour les vérifications en fonction des heures et des autres coûts prévus pour le travail. Le Bureau impute directement aux vérifications et aux projets de méthodes professionnelles tous les coûts directs des salaires, des services professionnels et des déplacements ainsi que les autres coûts liés à l'exécution de ces vérifications et de ces projets. Toutes les autres charges du Bureau, y compris les services fournis gratuitement, sont considérées comme coûts indirects et sont imputées aux vérifications et aux projets de méthodes professionnelles en fonction des heures qui y sont directement consacrées.

Vérifications de gestion et études

(en millions de dollars)	2008-2009		2007-2008
	Coûts réels	Budget	Coûts réels
Vérifications de gestion et études	43,7	45,2	39,5

Le nombre de vérifications dont les rapports ont été déposés et de celles en cours était en 2008-2009 semblable à celui de l'exercice précédent, mais les coûts sont plus élevés en raison de l'ampleur des travaux requis et de la complexité des vérifications. Les coûts réels de 2008-2009 sont légèrement inférieurs au montant du budget, étant donné que des travaux ont été reportés à l'exercice suivant et que certaines dépenses ont été moindres que celles prévues au budget.

Vérifications des états financiers

(en millions de dollars)	2008-2009		2007-2008
	Coûts réels	Budget	Coûts réels
Vérifications des états financiers des sociétés d'État, des gouvernements territoriaux et d'autres organisations ainsi que des états financiers sommaires du gouvernement du Canada	38,3	35,2	34,8

Les coûts de ces vérifications en 2008-2009 ont dépassé les coûts prévus, parce que des questions difficiles se sont posées dans le cas de plusieurs sociétés d'État et dans le cas des états financiers sommaires du gouvernement du Canada. En outre, il a fallu recourir davantage aux services professionnels en vue de gérer la période de pointe de mai et de juin 2008. Les coûts ont également connu une hausse par rapport à l'exercice précédent. Cela est en partie attribuable aux raisons fournies ci-dessus, mais également aux coûts inhérents à l'exercice d'un nouveau mandat, celui de la vérification de l'Organisation internationale du Travail, et aux travaux requis à notre Système de gestion de la qualité dont les coûts sont imputés aux vérifications. Nous cherchons sans cesse à améliorer notre gestion des coûts liés à la vérification des états financiers.

Examens spéciaux des sociétés d'État

(en millions de dollars)	2008-2009		2007-2008
	Coûts réels	Budget	Coûts réels
Examens spéciaux des sociétés d'État	7,8	8,6	6,8

Le coût total des examens spéciaux des sociétés d'État varie en fonction du nombre d'examens en cours chaque année, de la nature, de la taille et de la complexité des sociétés examinées, et du risque qu'elles présentent. En 2008-2009, nous avons travaillé à 24 examens spéciaux et en avons terminé 8, tandis qu'en 2007-2008, nous avions travaillé à 20 examens spéciaux et en avions terminé 8. Le coût de nos examens spéciaux s'est élevé à 800 000 $ au-dessous du budget prévu cette année à la suite de contretemps dans la réalisation de plusieurs examens spéciaux, y compris dans un examen important qui a été remis à une date ultérieure. De plus, un autre examen important terminé récemment a coûté 300 000 $ de moins que le montant prévu au budget.

Activités de surveillance liées au développement durable et pétitions en matière d'environnement

(en millions de dollars)	2008-2009		2007-2008
	Coûts réels	Budget	Coûts réels
Activités de surveillance liées au développement durable et pétitions en matière d'environnement	2,0	1,4	3,2

Les coûts de ces travaux en 2008-2009 sont plus élevés que nous l'avions prévu parce que nous avons exécuté des travaux additionnels pour des projets spéciaux liés au processus de pétition. Ces coûts sont toutefois inférieurs à ceux de l'exercice 2007-2008, compte tenu que nous avons reçu moins de pétitions et que nous avons déposé moins de rapports de vérification portant sur l'environnement et le développement durable.

Méthodes professionnelles

(en millions de dollars)	2008-2009		2007-2008
	Coûts réels	Budget	Coûts réels
Méthodes professionnelles	8,8	8,5	7,8

Nous avons consacré plus de temps que l'an dernier à ce secteur afin de mener à bien divers projets et initiatives, notamment la mise à jour de nos méthodes de vérification et la préparation et la formation en vue de l'adoption des normes internationales d'information financière.

Section III — Informations supplémentaires

Liste des tableaux fournissant une information supplémentaire

Les tableaux mentionnés ci-dessous se trouvent sur le site Web du Secrétariat du Conseil du Trésor à http://www.tbs-sct.gc.ca/dpr-rmr/2008-2009/index-fra.asp, ou sur le site Web du Bureau du vérificateur général à http://www.oag-bvg.gc.ca/rendement.

- Quelques engagements et cibles de développement durable
- Achats écologiques
- Vérifications et revues internes effectuées en 2008-2009

Tableaux financiers

Tableau 1 : Valeur totale des marchés de services professionnels[1]

	Marchés initiaux touchant des honoraires de moins de 25 000 $			Marchés initiaux touchant des honoraires de 25 000 $ ou plus		
	(en milliers de $)	Nombre	Pourcentage	(en milliers de $)	Nombre	Pourcentage
Marchés concurrentiels	1 158	85	15,6	5 029	75	100
Marchés non-concurrentiels	3 790	459	84,4	-	-	-
Total	**4 948**	**544**	**100**	**5 029**	**75**	**100**

[1] Tous les montants tiennent compte des honoraires, des frais, des modifications de la TPS. Les marchés sont classés en fonction des honoraires initiaux, avant la TPS, conformément à la politique sur les marchés du Bureau. Cependant, les marchés comportant des honoraires initiaux inférieurs à 25 000 $ sont parfois modifiés, conformément à la politique sur les marchés du Bureau, et, dans certains cas, il peut arriver que la valeur modifiée du marché dépasse 25 000 $ — ces marchés restent compris dans les « marchés touchant des honoraires initiaux de moins de 25 000 $ ». Des détails supplémentaires sont diponibles sur le site Web du BVG où la valeur totale (valeur initiale plus toute modification à cette valeur) des marchés dépassant 10 000 $ (incluant la TPS) est communiquée.

Le tableau 1 présente les marchés de services professionnels passés par le Bureau en 2008. Le pouvoir de la vérificatrice générale de passer des marchés de services professionnels est déterminé par l'article 16.2 de la *Loi sur le vérificateur général*. En 2008-2009, le Bureau n'était pas assujetti au *Règlement sur les marchés de l'État*. Cependant, compte tenu des modifications qui sont proposées, il est prévu que le Bureau devienne assujetti à ce *Règlement* une fois que les modifications auront été approuvées. Suivant la politique sur la passation de marchés pour services professionnels du Bureau, les marchés comportant des honoraires professionnels estimatifs de 25 000 $ ou plus doivent être concurrentiels, sauf si l'un des trois critères d'exemption suivants s'applique : il s'agit d'un cas d'extrême urgence; en raison de la nature du travail, un appel d'offres ne servirait pas l'intérêt public, et une seule personne est en mesure d'effectuer le travail. Dans le cas des marchés où le seuil fixé par l'Accord de libre-échange nord-américain (ALENA) est dépassé, les règles de l'ALENA s'appliquent.

Tableau 2 : Frais de voyage et d'accueil

Les frais de voyage et d'accueil se rapportant à la vérificatrice générale, au sous-vérificateur général, au commissaire à l'environnement et au développement durable et aux vérificateurs généraux adjoints sont présentés sur notre site Web, sous la rubrique « À propos du Bureau ».

Le Bureau respecte la Directive sur les voyages du Conseil du Trésor et la Politique sur l'accueil du Conseil du Trésor, comme cela s'applique pour les mandataires du Parlement.

Tableau 3 : Cotisations du Bureau[1]

	(en milliers de dollars)
CCAF-FCVI Inc.	380,0
Conference Board of Canada	11,9
Association professionnelle des cadres supérieurs de la fonction publique du Canada	7,8
Secrétariat des dirigeants d'organismes fédéraux	7,5
Forum des politiques publiques	5,5
Association des institutions supérieures de contrôle ayant en commun l'usage du français	1,2

[1] Le Bureau participe à des activités d'organisations professionnelles du domaine de la vérification législative et il appuie ces organisations. Le Bureau paie également les cotisations personnelles de certains employés à diverses organisations professionnelles.

Tableau 4 : Rémunération et avantages sociaux

Voici un sommaire de la rémunération et de certains avantages sociaux payés aux employés du Bureau, par niveau. Les employés du Bureau reçoivent des avantages qui se comparent à ceux des autres employés du gouvernement fédéral. Ces avantages ne sont pas présentés dans ce tableau.

Poste	ETP[1]	Salaire[2] ($)	Prime au bilinguisme ($)	Rémunération au rendement[3] ($)	Voiture de fonction[4] ($)	Cotisation à des clubs[5] ($)	Total ($)
Vérificatrice générale	1	309 300[6]			4 828	599	314 727
Sous-vérificateur général	1	200 385-239 865		0-39 340			200 385-279 205
Commissaire à l'environnement et au développement durable	1	158 100-207 405		0-34 010			158 100-241 415
Vérificateurs généraux adjoints	16	158 100-188 550		0-30 920			158 100-219 470
Directeurs principaux supérieurs	4	113 540-164 495		0-26 930			113 540-191 425
Directeurs principaux	56	113 540-146 440		0-18 430			113 540-164 870
Directeurs supérieurs	3	88 605-131 605		0-16 580			88 605-148 185
Directeurs	103	88 605-117 500		0-14 780			88 605-132 280
Vérificateurs	246	44 189-98 087	800	0-3 000			44 189-101 087
Agents des services à la vérification	91	53 858-89 679	800				53 858-90 479
Spécialistes des services à la vérification	106	33 674-63 661	800				33 674-64 461
	628						

[1] Équivalents temps plein (ETP) utilisés au cours de l'exercice 2008-2009.

[2] La convention collective portant sur les services de vérification pour la période du 1er avril 2007 au 30 septembre 2010 a été signée le 3 avril 2009. Les salaires révisés ont été pris en compte dans le tableau.

[3] Les montants représentent la fourchette de la rémunération au rendement que les différents niveaux peuvent recevoir.

[4] Avantage imposable pour l'utilisation personnelle d'une voiture de fonction pour l'année civile 2008.

[5] Le Bureau a payé la cotisation de la vérificatrice générale à un club.

[6] Le salaire de la vérificatrice générale est établi par la loi, en vertu du paragraphe 4(1) de la *Loi sur le vérificateur général*, et est égal au salaire d'un juge puîné de la Cour suprême du Canada.

États financiers

Bureau du vérificateur général du Canada
Office of the Auditor General of Canada

Responsabilité de la direction

La direction du Bureau du vérificateur général du Canada est responsable de la préparation des états financiers ci-joints et de l'information y afférente contenue dans le *Rapport sur le rendement 2008-2009*. Ces états financiers ont été préparés conformément aux principes comptables généralement reconnus du Canada pour le secteur public. Lorsque plusieurs méthodes comptables existent, la direction a choisi les méthodes qui, selon elle, sont appropriées dans les circonstances. Dans les cas où des estimations ou des décisions fondées sur le jugement s'imposaient, la direction a déterminé ces montants selon une méthode raisonnable. L'information financière présentée ailleurs dans le présent Rapport sur le rendement concorde avec ces états financiers vérifiés.

Pour s'acquitter de sa responsabilité relativement à la présentation de l'information financière, la direction a établi des politiques, des procédures et des systèmes de contrôle interne destinés à fournir l'assurance raisonnable que les actifs sont protégés contre les pertes ou les usages non autorisés, que les opérations sont conformes aux autorisations en vigueur et que l'information financière est fiable. Ces systèmes de contrôle interne sont régulièrement vérifiés et évalués, sur base sélective, par les vérificateurs internes et la direction prend les mesures nécessaires pour répondre adéquatement à leurs recommandations. La direction reconnaît les limites inhérentes à tout système de contrôle interne, mais croit que le Bureau a mis sur pied des systèmes de contrôle efficaces et bien adaptés au moyen de la sélection judicieuse des employés, de la séparation adéquate des responsabilités, d'activités de formation et de perfectionnement et de l'application de politiques et de procédures officielles.

Le Conseil de direction du Bureau supervise la préparation des états financiers par la direction et approuve les états financiers et l'information y afférente sur recommandation du Comité de vérification du Bureau. Pour recommander au Conseil de direction d'approuver les états financiers, le Comité de vérification passe en revue les mesures prises par la direction relativement aux contrôles internes et les conventions comptables appliquées par le Bureau aux fins de la présentation de l'information financière. De plus, il rencontre séparément les vérificateurs internes et externes du Bureau pour analyser les résultats de leurs vérifications.

Le rapport des vérificateurs externes sur la fidélité de la présentation de ces états financiers et leur conformité aux principes comptables généralement reconnus du Canada pour le secteur public est inclus dans le présent Rapport sur le rendement.

La vérificatrice générale du Canada,

Sheila Fraser, FCA

Le contrôleur,

Jean Landry, CGA

Ottawa, Canada
Le 26 juin 2009

Rapport des vérificateurs

Au président de la Chambre des communes

Nous avons vérifié l'état de la situation financière du Bureau du vérificateur général du Canada au 31 mars 2009 et les états des résultats, du déficit et des flux de trésorerie de l'exercice terminé à cette date. La responsabilité de ces états financiers incombe à la direction du Bureau. Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion sur ces états financiers en nous fondant sur notre vérification.

Notre vérification a été effectuée conformément aux normes de vérification généralement reconnues du Canada. Ces normes exigent que la vérification soit planifiée et exécutée de manière à fournir l'assurance raisonnable que les états financiers sont exempts d'inexactitudes importantes. La vérification comprend le contrôle par sondages des éléments probants à l'appui des montants et des autres éléments d'information fournis dans les états financiers. Elle comprend également l'évaluation des principes comptables suivis et des estimations importantes faites par la direction, ainsi qu'une appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

À notre avis, ces états financiers donnent, à tous les égards importants, une image fidèle de la situation financière du Bureau au 31 mars 2009 ainsi que des résultats de son exploitation et de ses flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date selon les principes comptables généralement reconnus du Canada.

De plus, à notre avis, les opérations du Bureau dont nous avons eu connaissance au cours de notre vérification des états financiers ont été effectuées, à tous les égards importants, conformément à la *Loi sur la gestion des finances publiques* et ses règlements et à la *Loi sur le vérificateur général.*

Welch LLP
Lévesque Marchand S.E.N.C.
Comptables agréés
Experts-comptables autorisés

Ottawa, Canada
Le 26 juin 2009

Bureau du vérificateur général du Canada
État de la situation financière
au 31 mars

	2009	2008
Actif	(en milliers de dollars)	
À court terme		
Somme à recevoir du Trésor	6 933	8 242
Créances	622	155
Frais payés d'avance	283	281
	7 838	8 678
Immobilisations (note 4)	3 497	4 375
	11 335	13 053
Passif et déficit		
Passif à court terme		
Créditeurs et charges à payer		
Somme due aux employés	5 866	4 465
Somme due à des tiers	2 113	2 700
Vacances à payer	3 637	3 493
Tranche à court terme des avantages sociaux futurs (note 5)	1 813	1 787
	13 429	12 445
Avantages sociaux futurs (note 5)	11 652	11 273
Déficit (note 6)	(13 746)	(10 665)
	11 335	13 053

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

Approuvé par

La vérificatrice générale du Canada,

Sheila Fraser, FCA

Le contrôleur,

Jean Landry, CGA

Bureau du vérificateur général du Canada
État des résultats
Exercice terminé le 31 mars

	2009	2008
Charges (note 7)	(en milliers de dollars)	
Vérifications de gestion et études	43 739	39 525
Vérifications des états financiers des sociétés d'État, des gouvernements territoriaux et d'autres organisations	33 003	29 603
Examens spéciaux des sociétés d'État	7 735	6 746
Vérification des états financiers sommaires du gouvernement du Canada	5 242	5 188
Activités de surveillance du développement durable et pétitions en matière d'environnement	1 973	3 156
Évaluation des rapports sur le rendement des agences	411	978
Coût total des vérifications	92 103	85 196
Méthodes professionnelles (note 8)	8 840	7 834
Coût total de fonctionnement	100 943	93 030
Coûts recouvrés		
Vérifications d'organisations internationales	782	274
Autres	105	89
Total des coûts recouvrés	887	363
Coût de fonctionnement net avant les crédits parlementaires	100 056	92 667
Crédits parlementaires utilisés (note 3)	84 437	82 322
Coût de fonctionnement net après les crédits parlementaires	15 619	10 345

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

Bureau du vérificateur général du Canada
État du déficit
Exercice terminé le 31 mars

	2009	2008
	(en milliers de dollars)	
Déficit au début de l'exercice	(10 665)	(10 902)
Coût de fonctionnement net après les crédits parlementaires	(15 619)	(10 345)
Services fournis gratuitement par d'autres ministères (note 7)	13 425	10 945
Coûts recouvrés	(887)	(363)
Déficit à la fin de l'exercice	(13 746)	(10 665)

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

Bureau du vérificateur général du Canada
État des flux de trésorerie
Exercice terminé le 31 mars

	2009	2008
Activités de fonctionnement	(en milliers de dollars)	
Sorties de fonds	(87 675)	(82 579)
Rentrées de fonds	2 472	3 077
Crédits parlementaires utilisés (note 3)	84 437	82 322
Encaisse liée aux activités de fonctionnement	(766)	2 820
Activités d'investissement en immobilisations		
Acquisitions d'immobilisations	(544)	(1 220)
Produit de l'aliénation d'immobilisations	1	–
Encaisse liée aux activités d'investissement en immobilisations	(543)	(1 220)
(Diminution) augmentation de la somme à recevoir du Trésor au cours de l'exercice	(1 309)	1 600
Somme à recevoir du Trésor au début de l'exercice	8 242	6 642
Somme à recevoir du Trésor à la fin de l'exercice	6 933	8 242

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

1. Pouvoir et objectif

La *Loi sur le vérificateur général*, la *Loi sur la gestion des finances publiques* et un éventail d'autres lois et décrets énoncent les fonctions du vérificateur général et du commissaire à l'environnement et au développement durable. Ces fonctions ont trait à la vérification législative des ministères et des organismes fédéraux, des sociétés d'État, des gouvernements territoriaux et d'autres organisations qui comprennent deux organisations internationales.

L'activité de programme du Bureau du vérificateur général du Canada est la vérification législative et comprend les vérifications de gestion et les études de ministères et d'organismes, la vérification des états financiers sommaires du gouvernement du Canada, les vérifications des états financiers des sociétés d'État, des administrations territoriales et d'autres organismes, les examens spéciaux des sociétés d'État, les activités de surveillance du développement durable et les pétitions en matière d'environnement, et l'évaluation des rapports sur le rendement des agences.

Le Bureau est financé au moyen de crédits annuels reçus du Parlement du Canada et n'est pas imposable aux termes de la *Loi de l'impôt sur le revenu.*

Conformément à la *Loi sur la gestion des finances publiques*, le Bureau est un ministère du gouvernement du Canada aux fins de la *Loi* et figure à l'annexe I.1, et est un organisme distinct aux fins de l'annexe V.

2. Principales conventions comptables

a) Présentation

Les états financiers du Bureau ont été préparés conformément aux principes comptables généralement reconnus du Canada pour le secteur public.

b) Crédits parlementaires

Les crédits parlementaires annuels du Bureau sont présentés directement à l'état des résultats de l'exercice pour lequel ils sont approuvés par le Parlement et utilisés par le Bureau.

c) Coûts recouvrés

Les coûts des vérifications sont payés à l'aide des crédits votés par le Parlement et octroyés au Bureau. Les honoraires pour les vérifications d'organisations internationales visent généralement à recouvrer les coûts directs engagés et sont comptabilisés au cours de l'exercice où les services sont rendus. Les montants recouvrés sont déposés au Trésor et ne sont pas disponibles pour être utilisés par le Bureau. Les autres coûts recouvrés représentent des services professionnels de vérification rendus aux membres du Conseil canadien des vérificateurs législatifs, des ajustements aux créditeurs et des remboursements de charges d'exercices antérieurs.

d) Somme à recevoir du Trésor

Les opérations financières du Bureau sont traitées par l'entremise du Trésor du gouvernement du Canada. Le solde de la somme à recevoir du Trésor représente le montant d'encaisse que le Bureau a droit de tirer du Trésor, sans autre crédit, afin de s'acquitter de ses obligations.

e) Immobilisations

Les immobilisations sont comptabilisées au coût historique, moins l'amortissement cumulé. Le Bureau capitalise les coûts associés au développement de logiciels utilisés à l'interne, y compris les licences d'exploitation des logiciels, les frais d'installation, les coûts des contrats de services professionnels et les coûts salariaux des employés directement associés à ces projets. Les frais de maintenance des logiciels, de gestion et d'administration des projets, de conversion des données et de formation et de perfectionnement sont passés en charges au cours de l'exercice où ils sont engagés.

L'amortissement des immobilisations est calculé à partir du moment où elles sont utilisées, selon la méthode de l'amortissement linéaire sur la durée de leur vie utile estimative, de la façon suivante :

Immobilisations	Vie utile
Mobilier et agencements	7 ans
Améliorations locatives	10 ans
Logiciels	3 ans
Infrastructure et matériel informatiques	3 ans
Matériel de bureau	4 ans
Véhicule automobile	5 ans

f) Indemnités de vacances

Les indemnités de vacances sont passées en charges au fur et à mesure qu'elles sont gagnées par les employés selon leurs conditions d'emploi et le salaire de l'employé à la fin de l'exercice. Les vacances à payer représentent des obligations du Bureau qui sont financées par des crédits parlementaires.

g) Avantages sociaux futurs

i) Régime de retraite

Tous les employés admissibles participent au Régime de retraite de la fonction publique, un régime à employeurs multiples, administré par le gouvernement du Canada. Les cotisations, versées par le Bureau, sont équivalentes à un multiple des cotisations versées par les employés et pourraient changer au fil du temps selon la situation financière du Régime. Les cotisations du Bureau sont imputées à l'exercice au cours duquel les services sont rendus et représentent l'ensemble de ses obligations en matière de prestations de retraite. Le Bureau n'est pas tenu à l'heure actuelle de verser des cotisations au titre des insuffisances actuarielles du Régime de retraite de la fonction publique.

ii) Indemnités de départ

Les employés ont droit à des indemnités de départ tel que le prévoient leurs conditions d'emploi respectives. Le coût de ces indemnités est imputé aux résultats de l'exercice au cours

duquel les employés rendent les services pour les gagner. La direction utilise le salaire des employés à la fin de l'exercice pour calculer la valeur de l'obligation au titre des indemnités de départ. Les indemnités de départ sont financées par des crédits parlementaires au moment où les employés ont signifié leur intention de quitter.

h) Services fournis gratuitement par d'autres ministères

Les services fournis gratuitement par d'autres ministères sont comptabilisés comme charges de fonctionnement par le Bureau à leur coût estimatif. Un montant correspondant est présenté directement à l'état du déficit.

i) Imputation des charges

Le Bureau impute tous les coûts directs des salaires, des services professionnels, des déplacements et les autres frais associés, directement à l'exécution des vérifications et des projets de méthodes professionnelles. Toutes les autres charges, y compris les services fournis gratuitement, sont considérées comme des coûts indirects et sont imputés aux vérifications et aux projets de méthodes professionnelles en fonction des heures directes correspondantes.

j) Incertitude relative à la mesure

Les présents états financiers sont préparés conformément aux principes comptables généralement reconnus du Canada, qui obligent la direction à faire des estimations et des hypothèses ayant une incidence sur les montants de l'actif et du passif déclarés à la date des états financiers et sur les montants des produits et des charges déclarés au cours de l'exercice. Les immobilisations et les indemnités de départ des employés sont les éléments les plus importants pour lesquels des estimations sont faites. Les montants réels pourraient être différents des estimations de façon significative. Ces estimations sont revues annuellement et, si des ajustements sont nécessaires, ils sont constatés dans les états financiers au cours de l'exercice où ils sont connus.

3. Crédits parlementaires

Le Bureau est financé par crédits parlementaires annuels. Les éléments constatés à l'état des résultats et l'état du déficit au cours d'un exercice peuvent être financés par des crédits parlementaires d'exercices antérieurs et postérieurs. Par conséquent, le coût de fonctionnement net de l'exercice fondé sur les principes comptables généralement reconnus du Canada est différent du total des crédits utilisés au cours de l'exercice. En voici un rapprochement :

a) Rapprochement du coût de fonctionnement net et des crédits de l'exercice en cours utilisés

	2009	2008
	(en milliers de dollars)	
Coût de fonctionnement net avant les crédits parlementaires	100 056	92 667
Moins : Charges sans incidence sur les crédits		
Amortissement des immobilisations	(1 421)	(1 229)
Services fournis gratuitement par d'autres ministères	(13 425)	(10 945)
Plus : coûts recouvrés	887	363
	86 097	80 856
Variations des postes à l'état de la situation financière sans effet sur l'utilisation des crédits de l'exercice[1]	(2 204)	246
Crédits de l'exercice en cours imputés au fonctionnement	83 893	81 102
Acquisitions d'immobilisations financées par crédits	544	1 220
Crédits de l'exercice en cours utilisés	84 437	82 322

[1]Ce montant se compose de frais payés d'avance, somme due aux employés, vacances à payer et indemnités de départ.

b) Rapprochement des crédits fournis et des crédits de l'exercice en cours utilisés

	2009	2008
Crédits :	(en milliers de dollars)	
Dépenses de fonctionnement approuvées	78 623	77 482
Cotisations législatives aux régimes d'avantages sociaux	9 315	9 146
Produit de la cession d'immobilisations	1	–
Crédits de l'exercice en cours fournis	87 939	86 628
Moins : crédits non utilisés[1]	3 502	4 306
Crédits de l'exercice en cours utilisés	84 437	82 322

[1]Sous réserve de l'approbation du Parlement, le Bureau peut reporter au prochain exercice le montant des crédits non utilisés pour dépenses de fonctionnement après certains ajustements, jusqu'à concurrence de 5 p. 100 de son budget de fonctionnement du *Budget principal des dépenses*. En 2008-2009, le Bureau disposait de 3,5 millions de dollars (3,8 million en 2007-2008) de crédits non utilisés après certains ajustements. Le montant maximum qu'il peut reporter à l'exercice 2009-2010 est de 3,6 millions de dollars (3,6 millions à l'exercice 2008-2009).

4. Immobilisations

	Coût				Amortissement cumulé				2009	2008
	Solde d'ouverture	Acquisitions	Cessions	Solde de fermeture	Solde d'ouverture	Amortissement	Cessions	Solde de fermeture	Valeur comptable nette	Valeur comptable nette
	(en milliers de dollars)									
Mobilier et agencements	4 496	147		4 643	3 025	639		3 664	979	1 471
Logiciels	3 889	196		4 085	3 231	315		3 546	539	658
Améliorations locatives	3 288	82		3 370	1 288	329		1 617	1 753	2 000
Matériel de bureau	1 039	26	150	915	1 020	8	150	878	37	19
Infrastructure et matériel informatiques	851	93	29	915	646	125	29	742	173	205
Véhicule automobile	30			30	8	6		14	16	22
	13 593	544	179	13 958	9 218	1 422	179	10 461	3 497	4 375

La charge d'amortissement de l'exercice terminé le 31 mars 2009 est de 1,4 million de dollars (1,2 million en 2008).

5. Avantages sociaux futurs

a) Régime de retraite

Les employés admissibles du Bureau participent au Régime de retraite de la fonction publique, qui est parrainé et administré par le gouvernement du Canada. Les prestations de retraite s'accumulent sur une période maximale de 35 ans au taux de 2 p. 100 par année de services validables multiplié par la moyenne des gains des 5 meilleures années consécutives. Les prestations sont pleinement indexées selon la hausse de l'indice des prix à la consommation.

La responsabilité du Bureau relative au régime de retraite se limite aux cotisations versées. Les excédents ou les déficits actuariels sont constatés dans les états financiers du gouvernement du Canada, en sa qualité de répondant du régime. Les cotisations du Bureau et des employés au Régime de retraite sont les suivantes:

	2009	2008
	(en milliers de dollars)	
Cotisations du Bureau	6 725	6 667
Cotisations des employés	2 949	2 884

b) Indemnités de départ

Le Bureau verse des indemnités de départ à ses employés, fondées sur les années de service et le salaire en fin d'emploi. Ce régime n'étant pas capitalisé, il ne détient aucun actif et présente un déficit égal à l'obligation au titre des indemnités constituées. Les indemnités seront payées à même les crédits parlementaires futurs. L'information utile à l'égard de ce régime, évaluée au 31 mars, est la suivante :

	2009	2008
	(en milliers de dollars)	
Obligation au titre des indemnités au début de l'exercice	13 060	13 511
Charge de l'exercice	854	1 223
Indemnités versées au cours de l'exercice	(449)	(1 674)
Obligation au titre des indemnités à la fin de l'exercice	13 465	13 060

6. Déficit

Le déficit représente le passif du Bureau, déduction faite des immobilisations et des frais payés d'avance, qui n'a pas encore été financé par des crédits. Ce montant se compose principalement des passifs liés aux indemnités de départ et aux vacances à payer.

7. Sommaire des charges par grande catégorie

Le sommaire des charges par grande catégorie pour les exercices terminés au 31 mars est le suivant :

	2009	2008
	(en milliers de dollars)	
Salaires et avantages sociaux	74 066	69 599
Services professionnels	9 543	8 343
Locaux	8 507	6 975
Déplacements et communications	4 723	4 269
Informatique, maintenance et réparations du matériel informatique, matériel de bureau, mobilier et agencements	2 602	2 470
Services d'impression et de publication	782	601
Matériel et fournitures, et divers	720	773
Coût total de fonctionnement	100 943	93 030

En 2009, le coût total de fonctionnement comprenait les services fournis gratuitement par d'autres ministères, totalisant 13,4 millions de dollars (11,0 millions en 2008). Ce montant comprend 8,5 millions de dollars (7,0 millions en 2008) pour les locaux et 4,9 millions de dollars (4,0 millions en 2008) pour les cotisations de l'employeur au Régime de soins de santé de la fonction publique et au Régime de soins dentaires de la fonction publique.

8. Méthodes professionnelles

Le Bureau travaille avec d'autres bureaux de vérification législative et des associations professionnelles comme l'Institut Canadien des Comptables Agréés pour faire avancer les méthodes de vérification législative, les normes comptables et de vérification, et les pratiques exemplaires. Les activités internationales comprennent la participation aux travaux d'organismes et à des événements qui influent sur le travail du Bureau comme vérificateur législatif. L'examen externe comprend le coût de la participation à l'examen externe d'autres bureaux nationaux de vérification législative et celui lié au fait d'être l'objet d'un examen externe.

	2009	2008
	(en milliers de dollars)	
Méthodes et gestion des connaissances	4 447	3 183
Activités internationales	2 132	3 112
Examen externe	777	531
Conseil canadien des vérificateurs législatifs	786	525
Participation à des activités de normalisation	698	483
Méthodes professionnelles	8 840	7 834

9. Opérations entre apparentés

Le Bureau est lié par propriété commune à tous les ministères, organismes et sociétés d'État du gouvernement du Canada. Le Bureau effectue des opérations avec ces entités dans le cours normal de ses activités et selon les conditions commerciales courantes. À titre de vérificateur du Parlement, le Bureau assure son indépendance et son objectivité lorsqu'il effectue de telles opérations. Le Bureau effectue des vérifications et des études indépendantes gratuitement pour les ministères et organismes fédéraux, les sociétés d'État, les administrations territoriales et d'autres organismes.

En 2009, le Bureau a engagé des charges de 24,6 millions de dollars (22,7 millions en 2008) et recouvré des charges de 1,8 millions de dollars (2,0 millions en 2008) à la suite d'opérations réalisées dans le cours normal de ses activités avec d'autres ministères, organismes et sociétés d'État. Ces charges comprennent des services fournis gratuitement de 13,4 millions de dollars (11,0 millions en 2008), comme le décrit la note 7.

Au 31 mars, les créances et créditeurs avec d'autres ministères et sociétés d'État s'établissent comme suit :

	2009	2008
	(en milliers de dollars)	
Créances	383	86
Créditeurs	121	316

Ces montants sont compris respectivement dans les montants de créances et de somme due à des tiers présentés à l'état de la situation financière.

10. Instruments financiers

La juste valeur de la somme à recevoir du Trésor, des créances et des créditeurs et charges à payer se rapproche de leurs valeurs comptables respectives en raison de l'échéance imminente de ces instruments.

11. Chiffres correspondants

Certains chiffres correspondants de 2007-2008 ont été reclassés conformément à la présentation adoptée en 2008-2009.

Rapport sur la dotation

Le vérificateur général a reçu les pouvoirs de dotation de la Commission de la fonction publique directement par la *Loi sur le vérificateur général*. Comme la Commission doit, après chaque exercice, faire rapport au Parlement sur les questions relevant de sa compétence, le Bureau du vérificateur général croit qu'il devrait aussi faire rapport chaque année sur sa dotation.

Le tableau ci-dessous correspond au Cadre de responsabilisation en gestion de la dotation de la Commission de la fonction publique. Il résume les cinq secteurs de responsabilisation et décrit les indicateurs présents au Bureau. Le Cadre vise à garantir le maintien d'un système de dotation fondé sur les valeurs fondamentales, c'est-à-dire la justice, la transparence et l'égalité d'accès, grâce auxquelles les principes fondamentaux du mérite et de l'impartialité sont appliqués.

Dotation : Secteurs de responsabilisation et indicateurs

Gouvernance : Le processus consistant à exercer le pouvoir et à établir une structure et une administration bien définies afin d'appuyer l'atteinte des résultats désirés.

1. Les rôles et les responsabilités en dotation sont bien définis.	• Le Conseil de direction a approuvé par écrit la délégation des pouvoirs pour la gestion des ressources humaines.
2. Le Bureau a les ressources nécessaires pour respecter ses priorités en matière de dotation.	• En 2008-2009, il y a eu environ 196 mesures de dotation. Quatre agents de dotation et un adjoint ont répondu aux demandes. Une analyse comparative a confirmé l'opinion selon laquelle ces ressources sont suffisantes.
3. Le Bureau a mis en place des pratiques qui assurent un apprentissage continu en dotation.	• Les agents de dotation, qui doivent suivre au minimum 20 heures de formation par année, ont suivi les cours offerts en dotation, à l'interne et à l'externe. • Les nouveaux membres du Groupe de la direction (directeurs et directeurs principaux) sont tenus d'assister à une séance de transition qui dure une demi-journée ou une journée complète. Les points abordés comprennent les responsabilités en matière de ressources humaines (RH) et la dotation.
4. Une structure ou des mécanismes sont en place afin de faciliter le processus décisionnel de la haute direction sur les questions de dotation et de permettre la collaboration de tous les intervenants, notamment des agents négociateurs.	• Le Comité des ressources humaines est chargé des questions relatives aux RH, comme les processus de promotion du Bureau. Deux membres de ce comité sont nommés par le syndicat. • Un comité supérieur, le Comité des ressources humaines (limité), est chargé de la surveillance de questions plus vastes liées aux ressources humaines, comme les politiques de RH et les stratégies de dotation. Ce comité est composé de quatre vérificateurs généraux adjoints (VGA). • Le Conseil de direction au complet étudie régulièrement les questions de dotation, de roulement du personnel et de planification de la relève.

Planification : En dotation, la planification se définit comme un processus qui consiste à cerner les besoins actuels et futurs d'une organisation en matière de dotation pour permettre à celle-ci d'atteindre ses objectifs.

1. La haute direction donne des orientations claires et elle fixe des priorités qui facilitent la dotation fondée sur les valeurs.	• Les besoins en dotation sont évaluées chaque année. Selon ces besoins et le budget du Bureau, on attribue à chaque VGA des équivalents temps plein (ETP). Les VGA sont alors responsables de doter ces postes ETP avec le concours des RH, s'il y a lieu.
2. La planification des ressources humaines, intégrée à la planification des activités, permet à l'organisation de cerner ses besoins actuels et futurs en RH.	• En 2008-2009, sous la direction du Conseil de direction, les Ressources humaines ont mis en œuvre des initiatives consécutives à la stratégie pluriannuelle intégrée de recrutement et de maintien de l'effectif établie en 2006-2007. La stratégie comprend une analyse des facteurs internes et externes qui auront une incidence sur la disponibilité et l'affectation des ressources.
3. La dotation est conforme à la planification des ressources humaines et les écarts par rapport aux plans sont explicables.	• Chaque direction du Bureau se voit attribuer un budget ETP. Le vérificateur général adjoint de chaque direction est responsable de la gestion de ce budget.

Lignes directrices : Les décisions liées aux nominations doivent d'abord et avant tout respecter la nouvelle *Loi sur l'emploi dans la fonction publique* et les autres textes législatifs pertinents, notamment la Charte canadienne des droits et libertés, la *Loi sur les droits de la personne*, la *Loi sur les langues officielles* et la *Loi sur l'équité en matière d'emploi*.

1. Le Bureau a mis en place et applique des lignes directrices qui l'aident à régler des problèmes importants dans ses processus de nomination.	• Les pratiques et les procédures du Bureau sont conformes à tous les instruments législatifs pertinents. • En 2008-2009, toutes les nominations pour une période indéterminée ont été effectuées par concours. • Au cours de la même période, 72 % des nominations pour une période indéterminée ont été effectuées par concours ouverts au public.

Communication : La communication assure l'intégrité du processus de nomination si elle est transparente, facile à comprendre, opportune, accessible et si elle englobe toutes les parties intéressées.

1. Les parties intéressées ont accès à des renseignements à jour sur la dotation, y compris aux renseignements sur les stratégies et les décisions liées à la dotation.	• Tous les concours sont annoncés dans les deux langues. Les concours ouverts aux personnes de l'extérieur du Bureau sont annoncés sur la page « Carrières » de notre site Web. La plupart de ces concours sont aussi annoncés sur Workopolis.com • La stratégie pluriannuelle de recrutement et de maintien de l'effectif est affichée sur notre INTRAnet.

Contrôle : Dans un contexte de dotation, le contrôle désigne le processus continu de surveillance de l'information dans le but d'évaluer les progrès réels en regard des résultats prévus, de corriger les écarts et de faire rapport des résultats.

1. Une information de qualité et opportune concernant les ressources humaines est disponible afin de soutenir les stratégies et les décisions en matière de dotation.	• Nous préparons un rapport semestriel sur les ressources humaines qui précise le nombre d'embauches, de départs et le taux de roulement du personnel. Ce rapport présente également les raisons des départs et les taux de retraite prévus. • Nous produisons des rapports mensuels qui indiquent les postes vacants et les postes dotés au cours du mois précédent. • Les agents de dotation et les gestionnaires se réunissent régulièrement afin d'étudier les progrès réalisés pour doter les postes vacants.
2. L'organisation délégataire assure une surveillance continue de la dotation.	• Le directeur principal des Ressources humaines surveille toutes les dérogations aux règles de dotation. • Il y a eu trois postes qui ont été dotés pour une période intérimaire de plus de douze mois. • Il faut obtenir l'aval de la vérificatrice générale pour engager un directeur ou un directeur principal qui ne satisfait pas aux exigences linguistiques. • Les normes de documentation des dossiers de dotation sont respectées. • En dehors de nos stagiaires en comptabilité, il n'y a eu que cinq nominations pour une période déterminée de plus de douze mois, surtout pour des remplacements de congé de maternité.

Liste des vérifications de gestion effectuées

Le tableau qui suit présente la liste des vérifications de gestion qui étaient prévues dans notre *Rapport sur les plans et les priorités de 2008-2009* y compris les dates prévues et les dates réelles de leur dépôt.

Vérifications de gestion du gouvernement fédéral[1]	Prévues dans le Plan de 2008-2009	Présentées en 2008-2009
La gestion des frais imposés par certains ministères et organismes	Printemps 2008	Mai 2008
Le soutien aux déploiements outre-mer — Défense nationale	Printemps 2008	Mai 2008
La surveillance de la sécurité du transport aérien — Transports Canada	Printemps 2008	Mai 2008
Le programme des services à l'enfance et à la famille des Premières Nations — Affaires indiennes et du Nord Canada	Printemps 2008	Mai 2008
La surveillance des maladies infectieuses — Agence de la santé publique du Canada	Printemps 2008	Mai 2008
La conservation des résidences officielles du gouvernement fédéral	Printemps 2008	Mai 2008
Les détentions et les renvois — Agence des services frontaliers du Canada	Printemps 2008	Mai 2008
Les examens spéciaux des sociétés d'État — un aperçu	Printemps 2008	Mai 2008
La gouvernance des petites entités fédérales	Automne 2008	Février 2009
Les contrats de services professionnels — Travaux publics et Services gouvernementaux Canada	Automne 2008	Février 2009
Les ressources végétales du Canada : la gestion des risques — Agence canadienne d'inspection des aliments	Automne 2008	Février 2009
La gestion des investissements dans les technologies de l'information — Agence du revenu du Canada	Automne 2008	Février 2009
L'exercice des nouveaux pouvoirs en matière de ressources humaines — Agence du revenu du Canada	Automne 2008	Février 2009
La gestion des renseignements sur l'identité[2]	Automne 2008	Février 2009
L'économie et l'efficience des services — Service correctionnel du Canada	Automne 2008	Février 2009
Le rapport sur les indicateurs de santé — Santé Canada	Automne 2008	Février 2009
La gestion des émissions atmosphériques	Automne 2008	Février 2009

Vérifications de gestion du gouvernement fédéral[1]	Prévues dans le Plan de 2008-2009	Présentées en 2008-2009
La gestion des avertissements de temps violent — Environnement Canada	Automne 2008	Février 2009
La gestion des programmes environnementaux — Agriculture et Agroalimentaire Canada	Automne 2008	Février 2009
Le rapport annuel sur les stratégies de développement durable	Automne 2008	Février 2009
Le rapport annuel sur les pétitions en matière d'environnement	Automne 2008	Février 2009
L'intérêt sur les acomptes versés par les sociétés — Agence du revenu du Canada	Automne 2008	Mai 2009
La sécurité nationale : l'échange de renseignements et d'information	Rapport *Le Point* de 2009	Mars 2009
Le processus de nomination par le gouverneur en conseil	Rapport *Le Point* de 2009	Mars 2009
La vérification de petites et moyennes entreprises — Agence du revenu du Canada	Rapport *Le Point* de 2009	Mars 2009
Les obligations liées aux droits fonciers issus de traités — Affaires indiennes et du Nord Canada	Rapport *Le Point* de 2009	Mars 2009
La salubrité de l'eau potable	Rapport *Le Point* de 2009	Mars 2009
Vérifications de gestion des organismes territoriaux[1]	**Prévues dans le Plan de 2008-2009**	**Présentées en 2008-2009**
Les écoles publiques et l'enseignement postsecondaire —Ministère de l'Éducation du Yukon	Janvier 2009	Janvier 2009
Pratiques de gestion financière — Ministère de la Santé et des Services sociaux du Nunavut	Mars 2009	Avril 2009

[1]Titres des rapports publiés

[2]Il s'agissait d'une vérification menée conjointement avec le Commissariat à la protection de la vie privée dont le rapport a été présenté au Parlement séparément des autres chapitres.

Voici les vérifications de gestion présentées en 2008-2009 qui n'étaient pas inscrites dans notre *Rapport sur les plans et les priorités 2008-2009*.

Vérifications de gestion[1]	Date du rapport
Une étude sur les paiements de transfert fédéraux aux provinces et aux territoires	Février 2009
Les services de passeport — Passeport Canada	Mars 2009
La cote air santé — Santé Canada et Environnement Canada (Rapport *Le Point*)	Mars 2009
Vérification de gestion des organismes territoriaux[1]	**Date du rapport**
Société d'habitation du Nunavut	Mai 2008

[1]Titres des rapports publiés

Liste des examens spéciaux effectués

Société d'État	Date limite selon la loi	Date de présentation
Le Conseil des Arts du Canada	29 juin 2010	26 juin 2008
Société des ponts fédéraux Limitée	25 juillet 2008	25 juillet 2008
Parc Downsview Park Inc.	30 septembre 2008	31 juillet 2008
Administration de pilotage du Pacifique Canada	21 novembre 2008	21 novembre 2008
Construction de Défense (1951) Limitée	30 mai 2008	4 décembre 2008
Via Rail Canada Inc.	28 mai 2008	19 décembre 2008
Société canadienne d'hypothèques et de logement	31 mai 2009	21 janvier 2009
Corporation de développement des investissements du Canada	23 février 2009	12 février 2009